



SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 D'INFORMAZIONE  
 D'INFORMAZIONE



**POLITIQUE**

**COVID-19 ET PRÉSIDENTIELLE**

P5 À 8

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4  
 POLITIQUE P9 • EN BREF ET EN CHIFFRES P27  
 AU QUOTIDIEN P22  
 MÉDIAS P24 • STÀ IN CASA P 25  
 CARNETS DE BORD P26  
 ANNONCES LÉGALES P11

Photo vaccin: Hakan Nural • Unsplash



PÀ MANDÀ I VOSCI AUGURI,  
PUDETI SCEGLIA TRÀ A FRANCATURA  
NORMALI È "A VAGHJULINA":  
30%. SARANI PERSI È GHJUNGHJERADI  
IN GHJENUGHJU DI U 2022



SALUTA È PACI  
PÈ U 2021!

KAMPÀ

## SOMMAIRE À LA UNE

POLITIQUE

COVID-19 ET PRÉSIDENTIELLE P5 À 8



OPINIONS

POLITIQUE **DEMAIN, TOUS FICHÉS?**

EN BREF ET EN CHIFFRES

AU QUOTIDIEN **QUAND LA VIE S'ORGANISE DEPUIS SON SALON**MÉDIAS **GOOGLE ET 2020**

STÀ IN CASA

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P9

P10

P22

P24

P25

P26

P11

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

## RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

## CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLQ.

## IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

## À MODU NOSTRU

## Saluta è saluta!

**F**ra ora! Ni semi surtiti infini di ss'annataccia 2020! Puru s'è u 2021 ferma par avà inde a cuntinuità di quillu millesimu maladettu, ci voli à tena raghjoni di spirà in mesi chì venini più belli. Pà torna trè simani, sareti forse techji di prigheri di paci è di saluta. È à dilla franca pà st'annata nova, a saluta ci bastaria largamenti! A paci, ella, si farà, di tal'o tali manera è à un mumentu datu. Inveci chì senza a saluta, vita ùn ci n'hè. Passarà pà u vaghjolu contr'à u Coronavirus? Andeti à sapè! In tutti i casi, un affari hè sicuru: a Francia hè oghji u paesi u più in iritardu inde a so campagna di vaccinazioni. Poni dà sempri i lizzìu, i membri di ssu governu francesi sempri di più incapaci è inde l'impruvisazioni. Sti pulitanti, chì lampani a petra nant'à u sistema amministrativu si sbagliani forse d'avversariu. Duvariani luttà contr'à elli stessi, postu ch'elli sò i rispunsevuli di sti fatti chì i mettini à a risa di u mondu sanu. Ognunu t'hà u so parè nant'à u sughjettu di a vaccinazioni. Di sicuru, c'hè una parti impurtanti di a pupulazioni chì t'hà a paura di u vaghjolu è chì ùn ni voli senta parlà, è ùn ci vularia micca à impaurisciali di più cù un ritimu troppu impurtanti. Ma infini, firmanani sempri parechji milioni di parsoni chì circarani dinò à rassirinasì grazia à stu «graal» aspittatu più cà mai pà spirà di vultà à una vita abbastanza nurmali. Dunqua, pà cuntintà stu publicu qui, ci vularia à passà a siconda! I mesi è l'anni futuri ci dicarani s'ella era una suluzioni miraculosa o s'è a corsa scema à u vaghjolu era solu un affari di soldi. Pruvendu à tena un spiritu pusitivu pà stu capu d'annu, mittimuci à sunnià d'una bella sirata com'è tempi fà, cù un bellu ripastu incù l'amichi, in tarrazza, prima d'andà à fighjulà un cuncertu, eppo di turnà in tarrazza à bia un colpu. Faci prò di sunnià appena! ■ Santu CASANOVA

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos ?

**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartonais?

**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**

Écrivez-nous: [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

## EN LIBERTÉ LE FICHER QUI FAIT IECH

**Certains va-t-en-guerre** ont tout oublié des campagnes. Exceptions faites des plans de carrière au sein de salles de rédaction de haut vol et bas étage. Car pour le reste, peu d'Austerlitz ensoleillés et moins encore de Waterloo piteux à revendiquer. Pendant que de petits camarades moins huppés crapahutaient dans les djebels, moult, parmi les anciens, ont fait leur service militaire chez papa et maman. Ceci explique cela. Les jeunes, reporters ès studios, semblent ignorer, quant à eux, que ce service militaire imposé à tout homme adulte commençait, dans la semaine qui suivait l'incorporation, par les vaccinations imposées. Cela ne les empêche pas de s'offusquer à l'idée d'une vaccination obligatoire en vue de prévenir la Covid-19. Une telle éventualité représente à leurs yeux une intolérable entrave à la liberté individuelle. C'est bien dommage que l'on ne dise pas tout aux Betelgeuse de l'info. Ils apprendraient alors l'existence des 11 vaccins obligatoires en France. Au delà de l'idée d'une vaccination imposée, non obligatoire dans les textes mais passage obligé dans la forme, les voilà qui s'inquiètent à l'idée de la création d'un fichier pour pareille vaccination. Fichier plus inutile que dangereux. Il y a bien longtemps, hélas, que de façon irréversible, nous sommes plus fichés que du sinistre temps où feu Adolf présidait à l'avenir de l'Europe. Il est un peu tard pour s'en apercevoir. Outre leur inquiétude, les lanceurs d'alerte s'interrogent aussi sur le devenir du secret médical. Et de blablater pendant que, sur nos écrans, défilent en boucle les images, sans aucun floutage, d'une séance de vaccination dans un Ehpad. Comme s'il s'agissait d'un reportage animalier dans un élevage de bovidés hors normes, les blouses blanches trop empesées remplaçant les blouses des maquignons. Mais ils sont là. Là où, pensent-ils, ils se doivent d'être. Ils sont venus. Ils sont tous là, dès qu'ils ont entendu ce cri : « *on va vacciner la Mamma !* » Celle-là même qui, jusqu'à présent, était soumise à la portion congrue en matière de visites, se voit promue vedette nationale. Bonjour le secret médical ! Mais de quoi pourrait-elle se plaindre, Mamy ? D'un manque de respect pour le patient et plus encore pour la personne âgée dépendante, peut-être... Allons donc ! C'est quoi c'délire ? Pourquoi prêter votre mauvaise humeur à de braves gens ? Tout simplement parce que les gens, même bien éduqués, verbalisent eux aussi leur ras-le-bol. Saviez-vous que dans cette expression argotique, le bol n'est pas ce qui, de nos jours, est remplacé par le mug ? Il s'agit en réalité de l'ampoule rectale. Dernier réceptacle avant une expulsion certes salutaire mais généralement malodorante. ■ **Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI**

## L'annu 2021

**E**xit 2020, cette année qui a chamboulé nos vies professionnelles, personnelles, émotionnelles. Le ralentissement du monde, une course effrénée contre le temps et la recherche d'un essentiel - peut-être disparu - résumant cette périphrase, annus horribilis, entendue ici et là, ces derniers jours.

2021 vient de débiter et ce foutu virus occupe toujours le devant de la seule scène ouverte. Mais cette fois-ci il partage les « honneurs » de l'actualité avec un vaccin qui nous permet d'espérer retrouver dans un futur proche une vie sans libertés confisquées. Celles de circuler comme bon nous semble, ou nous voulons, sans devoir se justifier à l'heure d'un couvre-feu. Celles de pouvoir rapidement réinvestir ces lieux de socialisation, de réunion, d'association, de culture où le seul enjeu est de partager avis et envies. Deux petites doses de 0,3 ml de nanoparticules pour neutraliser ou amoindrir la propagation de cette maladie. Deux injections relevant encore de l'impossible à cause du nouveau cafouillage de nos autorités politiques et sanitaires mais surtout à cause de nos peurs voire notre rejet envers un vaccin produit à la hâte grâce aux nouvelles technologies, trop rapidement pour que nous puissions accepter son efficacité sans douter d'un quelconque effet indésirable.

2021 vient de commencer et nous pouvons imaginer ou devons tenter de nous projeter dans ces douze mois à venir, en prenant en compte nos forces, nos faiblesses, nos espérances. Parce que si cette pandémie a provoqué le ralentissement du monde, il va bien falloir réfléchir et agir autrement pour ne pas le rendre totalement fou, sauvegarder ce qui reste de notre planète et nous sortir collectivement et individuellement de cette crise socio-économique sans trop de dégâts. En 2021, nous continuerons de composer en silence ou bruyamment la musique de nos jours. Les râleurs continueront de râler. Les politiciens hors-sols incapables de poser pieds sur la terre ferme feindront toujours l'aveuglement pour ne pas voir les difficultés des gens d'ici-bas. Nous courrons encore dans tous les sens au gré de nos humeurs ou de nos impératifs...et il sera de plus en plus pressant de combattre les idées nauséabondes des pétrisseurs et diffuseurs de haines.

Bref, 2021 risque de ressembler fortement à 2020 sauf si nous essayons seuls ou ensemble d'impulser ou accepter quelques changements décidés ou choisis. Ne pas attendre de miracle pour ne pas être déçu. Mais tous simplement souhaiter que 2021 puisse aussi, au-delà des difficultés ou aléas possibles, être un annus mirabilis avec de petits ou grands bonheurs pour nous émerveiller, nous faire rire et sourire, même sous un masque. Et, puisqu'il est encore temps, se dire pace è salute pè tuttu l'annu. ■ **Dominique PIETRI**

POLITIQUE

# COVID-19 ET PRÉSIDENTIELLE



*Une stratégie de vaccination qui démarre de manière poussive et bien évidemment essuie des critiques de toutes parts. Mais, en même temps, des citoyens qui seraient de plus en plus nombreux à estimer que la vaccination, c'est pour les autres. Et une tendance croissante à se méfier aussi bien de la science, des laboratoires que du gouvernement. Pour certains observateurs tels que la Fondapol, non seulement la crise sanitaire et sa gestion auront un impact sur l'élection présidentielle de 2022 mais le poids des antivax pourrait se faire ressentir.*



59% estimaient que la crise du coronavirus avait été mal gérée par le gouvernement. 25% trouvaient même que cette crise avait été «très mal» gérée

Le 1er janvier 2021, on dénombrait en France 516 personnes vaccinées contre la Covid-19. Un chiffre dérisoire, notamment au regard de ceux qu'affichaient les pays voisins: 114 349 pour l'Italie, 238 809 pour l'Allemagne et 944 549 pour le Royaume-Uni. Pour couronner le tout, en cette avant-veille d'Épiphanie, il se confirmait que 25 à 30% des unités de vaccins commandées par la France risquaient d'être perdues en raison de difficultés logistiques. Mais qu'on se rassure, c'était prévu puisque la commande, portant sur 200 millions d'unités là où les besoins de la population totale se situeraient plutôt à 134 millions, tenait compte de ces pertes. Il s'agirait de ne pas oublier que gouverner, c'est prévoir. Au reste, depuis des mois, ministres et porte-paroles de la majorité présidentielle n'ont cessé de l'assurer: la France est prête! Au point qu'on s'étonnerait presque du coup de colère du Président de la République dont le *Journal du Dimanche* s'est fait l'écho dans son édition du 3 janvier. Pour qualifier le rythme auquel a démarré la vaccination en France, Emmanuel Macron a parlé de «promenade en famille» - il est vrai qu'on pouvait difficilement parler de promenade de santé - et a appelé à passer à la vitesse supérieure: «Ça doit changer vite et fort et ça va changer vite et fort». Reste que ce démarrage poussif fait l'objet de vives critiques et pourrait, si le succès n'était pas au rendez-vous, peser sur l'élection présidentielle de 2022. En octobre dernier, déjà, une des conclusions de l'enquête menée par la la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol) était que «Les préoccupations suscitées par le coronavirus affecteront l'élection présidentielle» et que «L'évaluation de gestion de la crise sanitaire sera un moteur du comportement protestataire en 2022».

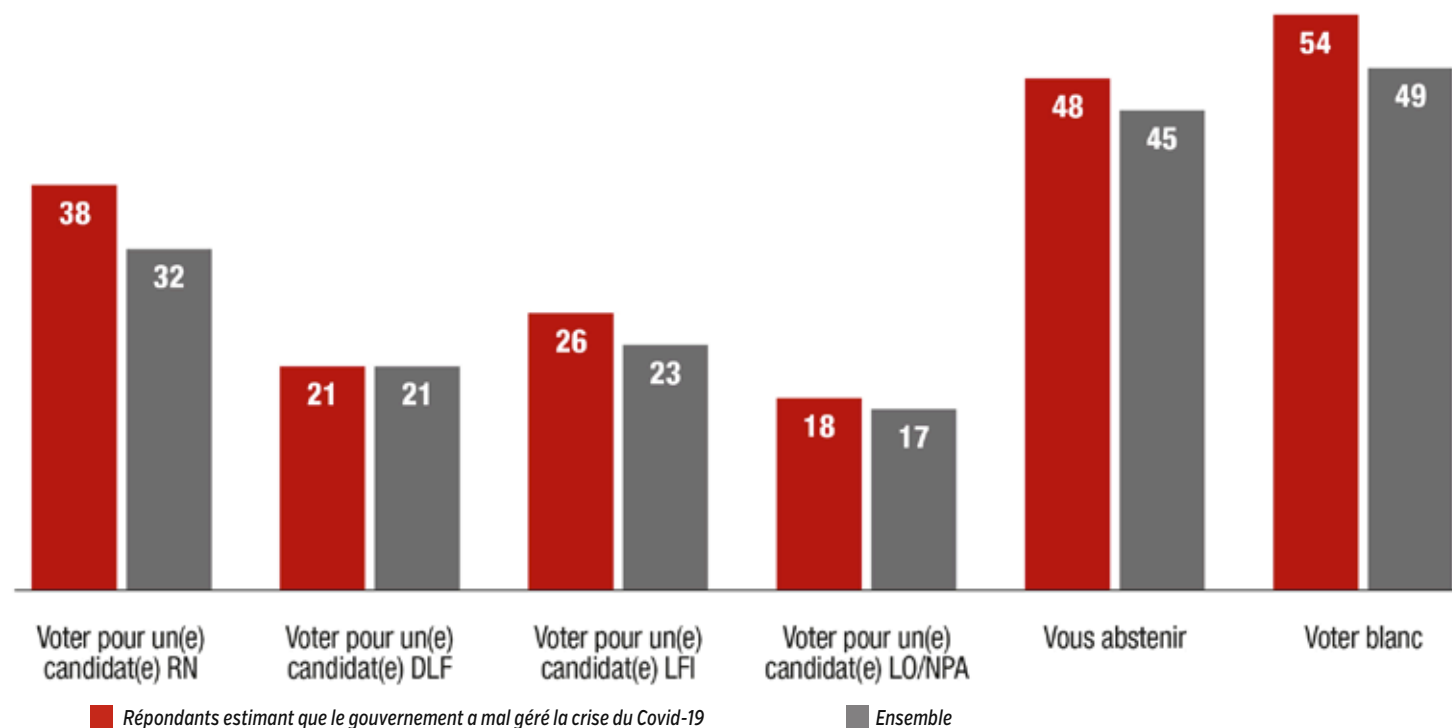
Or, sur les plus de 3000 personnes interrogées par Opinion Way du 7 au 11 septembre 2020, 59% estimaient que la crise du coronavirus avait été mal gérée par le gouvernement. Parmi elles, un quart (25%) trouvaient même que cette crise avait été «très mal» gérée. La proximité partisane influait cela dit de manière importante sur le jugement porté à propos de l'action des pouvoirs publics face à la pandémie. Ainsi, parmi les électeurs proches de LREM, 10% seulement considéraient que la crise avait été mal gérée. En revanche, le jugement négatif atteignait 54% chez les proches du PS et jusqu'à 58% chez les proches de LR. Quant aux sondés qui ne déclaraient aucune préférence partisane, ils étaient 64% à se montrer sévères. Mais c'était du côté des extrêmes que la critique était la plus répandue avec 80% des proches de LFI et 78% des proches du RN estimant que le gouvernement avait mal géré la crise sanitaire. Toutefois, s'agissant de voir l'inquiétude manifestée face à la Covid déboucher sur une intention de vote au premier tour, Marine Le Pen apparaissait comme davantage en mesure de capter des voix: 26% des personnes se disant «très inquiètes» face à la Covid-19 déclaraient être «certaines» ou avoir «de fortes chances» de voter pour la leader du RN au premier tour. Mais il en allait pratiquement de même (25%) pour les personnes qui, à l'opposé, se disaient «pas du tout inquiètes». Même cas de figure pour les partisans de l'actuel président: 11% de «très inquiets» et 11% de «pas du tout inquiets» se disaient certains ou avoir de fortes chances de voter pour Emmanuel Macron. Pour sa part, Jean-Luc Mélenchon attirait davantage d'intentions de vote au premier tour dans le camp des «pas du

**L'INSATISFACTION À L'ÉGARD DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE FAVORISE LE VOTE PROTESTATAIRE**

Question : « En 2022, au premier tour de l'élection présidentielle diriez-vous que vous pourriez... ? »

Réponses : « oui, certainement » et « oui, probablement ».

Base : répondants estimant que le gouvernement a « plutôt mal » ou « très mal » géré la crise du Covid-19 en France et ensemble de l'échantillon.





## L'évaluation de la gestion de la crise sanitaire pourrait bien déterminer, également, le second tour de l'élection présidentielle.

tout inquiets» [15%] que dans celui des «très inquiets» [10%]. Il ressort par ailleurs de l'enquête que, loin de n'avoir pour effet que l'envoi d'un simple coup de semonce à l'encontre d'Emmanuel Macron, l'évaluation de la gestion de la crise sanitaire pourrait bien déterminer, également, le second tour de l'élection présidentielle. En effet, en cas de duel final opposant le président sortant à Marine Le Pen, une majorité [55%] des répondants estimant que le gouvernement a mal géré la crise de la Covid-19 souhaiterait «éviter la réélection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République», soit 15 points de plus que l'ensemble des personnes interrogées [40%]. Parmi ceux pour qui le gouvernement a mal géré la crise, 38% répondaient vouloir avant tout «éviter l'élection de Marine Le Pen à la présidence de la République», contre 53% pour l'ensemble de l'échantillon [7% n'ont pas répondu].

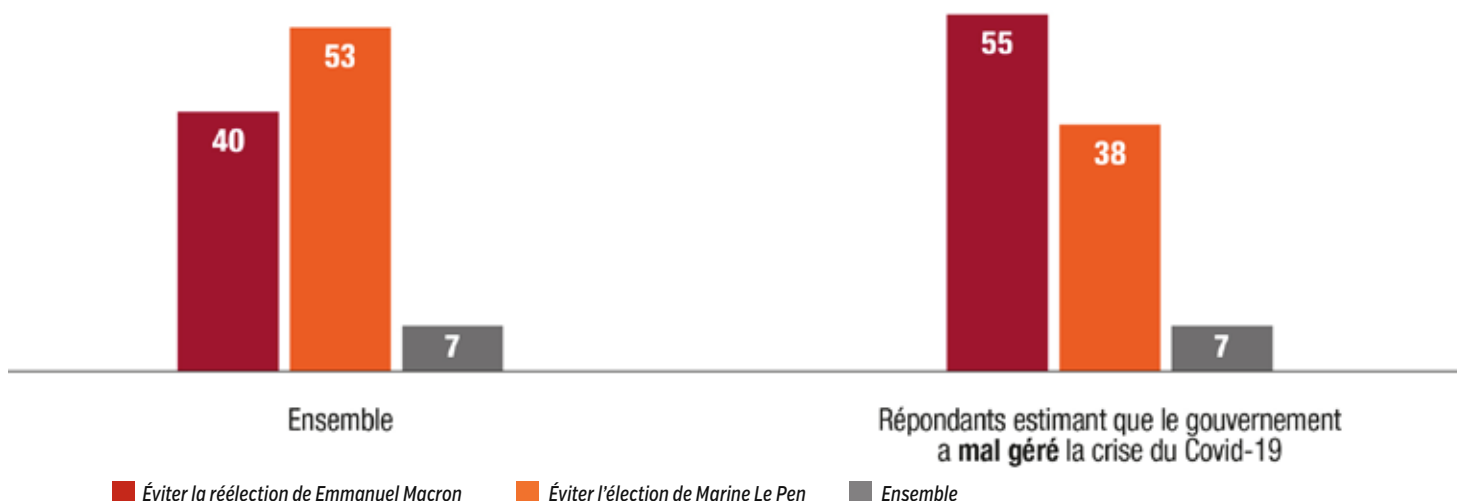
Il est cependant intéressant de noter que personne ne semble vraiment trouver grâce après de ceux qui ne sont pas satisfaits de la manière dont est gérée la crise sanitaire car aucun parti n'a été crédité d'une plus grande compétence. Malgré le jugement plutôt négatif porté sur le gouvernement, il se trouve peu d'électeurs pour estimer que d'autres auraient fait mieux. Le score le plus haut est de 12%, au profit du RN. Une nette majorité des personnes interrogées estime que le PS [67%] comme le LR [70%] n'auraient «ni mieux ni moins bien» géré la crise. Seuls 25% des répondants proches du PS jugent que leur parti aurait fait mieux, et près des trois quarts [72%] qu'il n'aurait fait «ni mieux ni moins bien». Les sympathisants LR sont plus nombreux [39%] à estimer que leur parti aurait fait mieux. À noter que le RN est le parti

qui bénéficie de la crédibilité la plus significative auprès de ses sympathisants, puisqu'une majorité d'entre eux [58%] pensent que leur parti aurait mieux géré la crise sanitaire que le gouvernement actuel. On retrouve cette même confiance pour LFI chez les proches du PCF/LFI [60%]. Reste que sur l'ensemble des sondés, LFI est considéré, avec LO et NPA, comme l'un des partis qui aurait le moins bien géré la crise. Un tiers [34%] des répondants estiment que LFI aurait fait «moins bien» que le gouvernement actuel si le parti était au pouvoir [37% pour LO et 36% pour NPA]. L'enquête abordait aussi la question de l'adhésion à une campagne de vaccination: en septembre, 70% des personnes interrogées se disaient prêtes à recevoir le vaccin qui aura été approuvé par les autorités sanitaires françaises, tandis que près de 28% des répondants s'y refusaient. Mais à y regarder de plus près, à peine plus d'un tiers des personnes se déclarant favorables à la vaccination envisageaient de se faire vacciner dès que possible, les autres indiquant qu'elles attendraient «quelque temps». Le profil de ceux qui assureraient refuser le vaccin, parfois désignés par le terme d'«antivax», faisait apparaître un groupe enclin à la défiance vis-à-vis du système démocratique: 52% des «antivax» estimaient que «voter ne sert pas à grand-chose» et 60% des gens qui ne se feront pas vacciner jugeaient que le meilleur système politique en France serait celui dans lequel «les citoyens décident directement, à la place du gouvernement, ce qui leur semble le meilleur pour le pays». Il apparaissait également que l'opposition à la vaccination «est fortement affectée par la manière dont les électeurs s'informent». Près de la moitié [46%] des personnes qui privilégient les «nouveaux médias» [réseaux

### LE SENTIMENT D'UNE MAUVAISE GESTION DE LA CRISE DU COVID-19 NOURRIT LE VOTE CONTRE E. MACRON

Question : « Si le second tour en 2022 oppose Emmanuel Macron à Marine Le Pen, parmi les deux possibilités suivantes, qu'est-ce qui serait le plus important pour vous ? »

Base : répondants estimant que le gouvernement avait « plutôt mal » ou « très mal » géré la crise du Covid-19 en France et ensemble de l'échantillon.





*Le profil le plus courant de l'antivax serait une femme, âgée de 25 à 34 ans, chômeuse ou femme au foyer et politiquement proche du RN.*

sociaux, blogs, forums, ou encore YouTube, plus propices à la diffusion de fake news], comme moyen d'information envisageaient de ne pas se faire vacciner, contre 26% de ceux qui s'informent à partir de médias traditionnels [télévision, radio, journaux papier ou en ligne]. Politiquement, les « antivax » se situent surtout aux extrémités mais aussi chez les citoyens détachés de la vie électorale: 32% des électeurs ayant voté pour Jean-Luc Mélenchon au premier tour en 2017, 33% des personnes s'étant abstenues ou ayant voté blanc et 37% de ceux ayant voté pour Marine Le Pen disaient qu'ils ne se feraient pas vacciner.

Sur la base des réponses à l'enquête de la Fondapol, le profil le plus courant de l'antivax serait une femme, âgée de 25 à 34 ans, chômeuse ou femme au foyer et politiquement proche du RN. Un sondage récent, réalisé cette fois par Odoxa-Backbone consulting pour Franceinfo et *Le Figaro* les 22 et 23 décembre 2020, tend à confirmer les grandes lignes de ce constat. Ce sondage, publié le 3 janvier, indique que les Français font, à une courte majorité [53% dont 83% de ceux qui ont voté pour Emmanuel Macron en 2017], confiance au gouvernement pour déployer rapidement la vaccination en France après la validation du vaccin contre la Covid-19 par l'Union européenne; encore qu'ils ne soient que 10% à se dire tout à fait confiants contre 21% qui eux n'ont pas confiance du tout. Le problème est que cette confiance trouve très vite ses limites puisque, pour autant, 58% de Français se disent réfractaires à la vaccination contre la Covid-19, soit 8 points de plus qu'en novembre 2020; ils sont même 82% à juger que le refus de se faire vacciner relève d'une « décision

purement personnelle qui ne regarde que soi», mais aussi qu'il s'agit d'un choix respectable [74%] et raisonnable face à une nouvelle maladie et un nouveau vaccin [60%]. Le refus est nettement plus marqué chez les femmes [69%] mais aussi chez les moins de 65 ans, en particulier chez les 18-24 ans [74%] et les 35-49 ans [67%] et on note aussi un clivage politique puisque 56% des électeurs d'Emmanuel Macron se vaccineraient alors que 68% des électeurs de Marine Le Pen et 60% de ceux de Jean-Luc Mélenchon s'y refuseraient. Le sondage met par ailleurs

*Le sondage met par ailleurs en évidence le rôle des réseaux sociaux dans l'expression, voire l'entretien non d'une défiance mais bel et bien d'une méfiance.*

en évidence le rôle des réseaux sociaux dans l'expression, voire l'entretien non d'une défiance mais bel et bien d'une méfiance.

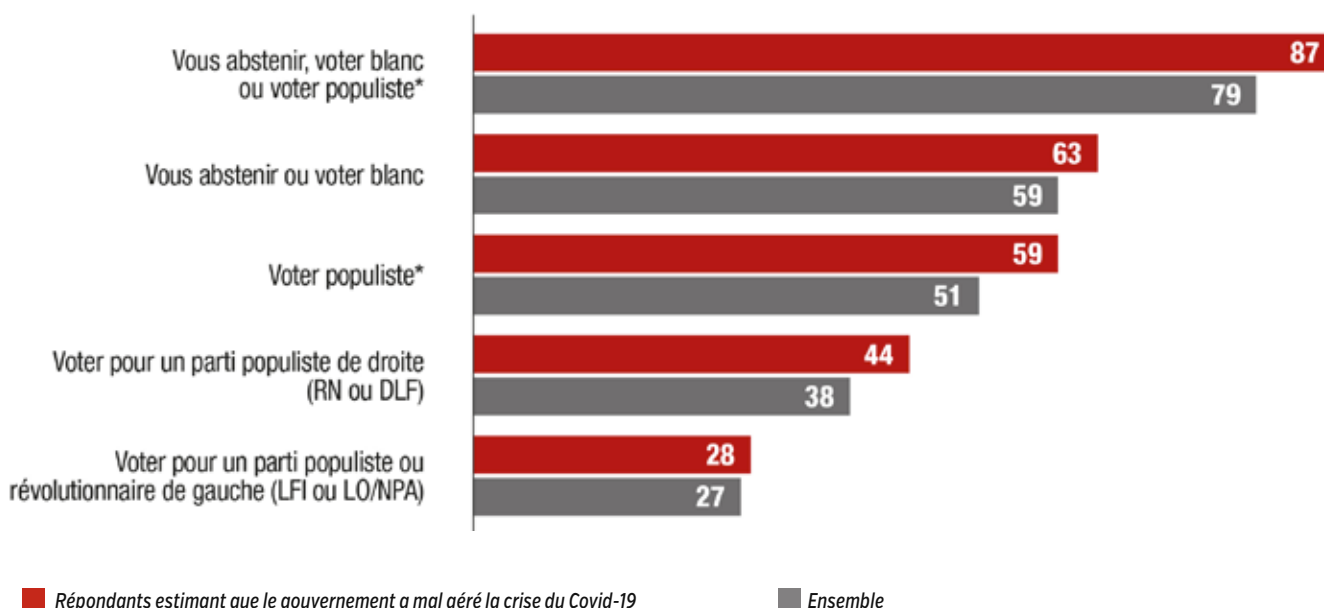
Or, dans la perspective des élections 2022, les « antivax » ont, selon la Fondapol, un potentiel de protestation électorale sensiblement plus élevé que la moyenne. Au premier tour, 87% pourraient opter pour un comportement « protestataire » à savoir l'abstention, le vote blanc ou le vote en faveur d'un parti extrême, contre 79% en moyenne. Ce potentiel se traduit plus particulièrement par la volonté exprimée de voter pour un parti populiste de droite: 44% pourraient voter pour le RN et/ou DLF, contre 38% en moyenne]. ■ PMP

**LES « ANTIVAX » SONT PLUS DISPONIBLES POUR LE VOTE PROTESTATAIRE**

Question : « En 2022, au premier tour de l'élection présidentielle, diriez-vous que vous pourriez... ? »

Réponses : « oui, certainement » et « oui, probablement ».

Base : répondants qui ne se feraient pas vacciner contre le Covid-19 et ensemble de l'échantillon.





LIBERTÉS

# DEMAIN, TOUS FICHÉS?



**Le Conseil d'Etat vient de valider trois décrets du ministère de l'Intérieur permettant d'élargir le champ des fichiers de renseignements. Ces derniers pourront désormais recenser des informations relatives à des appartenances syndicales, religieuses, politiques ou encore certaines données de santé qui pourraient «porter atteinte à la sûreté de l'Etat».**

**Pasp, Gipasp ou encore EASP** – comprendre «*prévention des atteintes à la sécurité publique*», «*gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique*» et «*enquêtes administratives liées à la sécurité publique*». Derrière ces trois acronymes se cachent des fichiers de renseignement territorial de la police et de la gendarmerie, ainsi qu'un fichier d'enquête administrative utilisé pour le recrutement de fonctionnaires sur des postes sensibles. Des fichiers déjà pourvus de larges compétences, qui ont vu leur champ élargi le 4 décembre dernier par trois décrets publiés par le ministère de l'Intérieur. Grâce à ces textes, il est ainsi prévu d'aller au-delà de la «*menace à l'ordre public*» sur laquelle reposait initialement le fichage pour le Pasp et le Gipasp, et de pouvoir désormais répertorier toutes les personnes pouvant «*porter atteinte à la sûreté de l'Etat, du territoire ou des institutions de la République*», ou encore «*aux intérêts fondamentaux de la Nation*». Des notions vagues, de facto créatrices d'une certaine insécurité juridique. Mais plus loin, grâce à ces décrets, ces fichiers de renseignements pourront désormais contenir des éléments sur les «*opinions politiques*» et les «*convictions philosophiques et religieuses*», ou «*l'appartenance syndicale*» et plus seulement sur les «*activités*» qu'ils se bornaient à recenser jusque là. En outre, les personnes morales telles que les associations pourront désormais y figurer et les «*données de santé révélant une dangerosité particulière*», celles «*relatives aux troubles psychologiques ou psychiatriques*», aux «*comportements et habitudes de vie*», aux «*déplacements*», aux «*pratiques sportives*» ou encore aux «*activités sur les réseaux sociaux*», tels que les commentaires, pourront aussi y être inscrits. De nombreux éléments qui laissent craindre la création d'un délit d'opinion, voire une certaine restriction des libertés individuelles.

Pis, ces décrets interviennent également dans un contexte particulier, et notamment alors que la loi dite Sécurité globale, qui avait elle aussi suscité des inquiétudes en la matière et provoqué une levée de boucliers fin 2020, doit prochainement être présentée au Sénat. Dans ce droit-fil, dès la publication des textes, plusieurs syndicats (dont le Syndicat de la magistrature et le Syndicat des avocats de France) ont saisi le Conseil d'Etat en référé afin qu'il statue sur ces décrets, en alertant sur la «*dangerosité*» de ces fichiers. Pour autant, le 4 janvier dernier, considérant que «*l'élargissement des possibilités de fichage, ne portaient pas une atteinte disproportionnée à la liberté d'opinion, de conscience et de religion ou à la liberté syndicale*», l'institution a décidé de valider les décrets.

Une décision qui n'a pas manqué de faire réagir de nombreux politiques insulaires, au premier rang desquels le président de l'Exécutif de Corse, Gilles Simeoni, qui manifeste son inquiétude sur les réseaux sociaux en ces termes: «*L'entrée en vigueur programmée des décrets permettant le fichage des opinions politiques, des appartenances syndicales ou des données de santé: une régression supplémentaire, inacceptable, des libertés publiques. Il est du devoir de tous les démocrates de dire «NON»!*». De son côté, Jean-Christophe Angelini, maire de Porto-Vecchio, conseiller exécutif et président de l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) a fustigé «*un recul des libertés inconcevable et une dérive de fond pour notre société*». «*Récolter et traiter des données personnelles par la police et la gendarmerie, c'est tout sauf banal! Le renforcement récent par le @Interieur\_Gouv des possibilités de fichage politique des individus est inquiétant*», a pour sa part déploré le député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Haute-Corse, Jean-Félix Acquaviva. ■ **MP**

ÉNERGIE ET CADRE TERRITORIAL DE COMPENSATION.

## L'AUE aux manettes pour 6 actions structurantes

**Le 6 janvier**, à Ajaccio, l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) et EDF ont signé une convention pour la mise en œuvre de six actions du Cadre territorial de compensation. En décembre 2013, l'Assemblée de Corse avait adopté son Schéma régional climat, air, énergie [SRCAE]. Deux ans plus tard, la Corse devenait la première zone insulaire non interconnectée au réseau électrique métropolitain français [ZNI] à se doter d'une programmation pluriannuelle de l'énergie [PPE]. Puis, en février 2017, la Commission régulation énergie [CRE], suite à un travail conjoint de la Corse, la Martinique, la Réunion et la Guyane, adoptait une délibération recommandant la création dans chaque ZNI\* d'un comité territorial consacré à la maîtrise de la demande d'énergie et constitué de la collectivité, de l'Ademe, du fournisseur historique\* et de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement. L'objectif était la réduction des surcoûts de production dans les ZNI. Ce comité aurait pour fonction d'élaborer une stratégie de déploiement de la maîtrise de demande d'énergie et de fournir à la CRE les éléments lui permettant de définir un cadre territorial de compensation; d'assurer un suivi opérationnel du déploiement de la maîtrise de demande d'énergie, et notamment des contrats conclus conformément au cadre territorial de compensation entre le fournisseur historique et les porteurs de projet déployant les actions de maîtrise de la demande d'énergie et enfin de sélectionner des organismes chargés du contrôle de la qualité du travail de ces porteurs de projets. En juillet 2019, suite à de nombreux échanges, le président du Conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni, et le ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, signaient le protocole d'accord «pour la mise en œuvre optimisée de la PPE». Il s'agissait principalement de réaffirmer la pertinence des objectifs définis par le SRCAE et la PPE (à savoir l'autonomie énergétique de la Corse à l'horizon 2050 grâce à une production d'énergie 100% renouvelable); de réaffirmer l'objectif de renforcer et accélérer le déploiement des énergies renouvelables en s'attachant à lever les blocages structurels pour chaque filière. Et, enfin, de transférer à la collectivité la maîtrise des 6 actions les plus structurantes du cadre territorial de compensation: rénovation globale performante des logements collectifs, notamment sociaux; rénovation globale performante des logements individuels; rénovation de l'éclairage public; filière bois énergie; filière solaire thermique «individuel» et filière solaire thermique «collectif». La convention signée entre EDF et l'AUE permet de confier à cette dernière le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle de ces actions. Il s'agit d'accompagner les maîtres d'ouvrages (collectivités, entreprises et particuliers), de la prise de décision jusqu'à la réalisation des opérations, du montage administratif jusqu'à la réception des opérations en passant par le suivi de chantier. ■ AN

\*Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, la Réunion.

\*selon les cas: EDF systèmes électriques insulaires (EDF SEI), Electricité de Mayotte (EDM), gestionnaires des réseaux électriques locaux et des installations de leur propre parc de production, et acheteurs de l'électricité produite par les installations de producteurs tiers.

COVID-19

## Une campagne de dépistage à Ajaccio

**Le 6 janvier**, une campagne de dépistage à la Covid-19 a démarré à Ajaccio. Cette opération gratuite est organisée par la Ville d'Ajaccio, en partenariat avec l'ARS et la Protection civile, dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Elle repose bien entendu sur le volontariat et, alors qu'un cas positif au «variant anglais» du SARS-CoV-2 a été signalé en début d'année en Corse, elle vient renforcer les dispositifs déjà existants pour encourager la population à se faire tester en cas d'exposition éventuelle au virus, dès l'apparition de symptômes suspects, pour voyager, ou tout simplement pour se rassurer. Les tests proposés sont des tests antigéniques, plus rapides, permettant d'obtenir un résultat lisible au bout de 20 minutes. Cela étant, précise la Ville d'Ajaccio, «Les personnes de 65 ans et plus ou revenant d'un voyage à l'étranger sont invitées à réaliser un test PCR en laboratoire». La campagne se déroule sur deux sites: au Palatinu, au 1<sup>er</sup> étage sur la zone de la cafétéria et au Gymnase Pascal-Rossini, au niveau du hall d'entrée; les volontaires y sont accueillis du lundi au vendredi de 16h à 19h et les samedis et dimanches de 10h à 18h. Les personnes désireuses de se faire tester sont invitées à venir librement, sans ordonnance, munies d'une pièce d'identité et de leur carte vitale. Sur place, le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires. Si une personne s'avère positive, l'ARS s'en trouve directement informée. Les consignes sanitaires en vigueur et l'isolement obligatoire sont ensuite appliqués en lien avec la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations. Cette campagne s'achèvera le 17 janvier. ■ AN



### 18 350

Les chiffres de la semaine

personnes en plus entre 2013 et 2018: la population de la Corse a connu une croissance de 5,7% sur 5 ans, indique l'Insee. Soit une croissance annuelle moyenne de 1,1%. Cette hausse est 3 fois supérieure à celle enregistrée sur l'ensemble de la France métropolitaine (1,8% soit une évolution annuelle moyenne de 0,4%). Cette augmentation est due, en Corse, au solde migratoire: l'île enregistre un solde naturel négatif depuis 2013 (- 0,1% par an).

### 58 000

Les chiffres de la semaine

personnes se rendant en Corse pour les fêtes de fin d'année contrôlées dans les ports et aéroports de l'île entre le 19 décembre 2020 et le 3 janvier 2021 dans le cadre du dispositif visant à limiter la propagation de la Covid-19. Parmi elles, seules 1,2% se sont présentées sans test à l'arrivée et se sont très majoritairement dirigées d'elles-mêmes vers les centres de test pour se faire prélever; 39 verbalisations ont été dressées et concernent les voyageurs les plus récalcitrants.

### 24 000

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

euros remis par la Corsica linea à l'association La Marie-Do au titre de l'année 2020, malgré les restrictions liées à la pandémie. Depuis 4 ans, la compagnie maritime soutient l'association de lutte contre le cancer via un partenariat qui permet à ses clients d'effectuer un micro-don lors de leur réservation en ligne. Le montant total des dons est ensuite doublé par Corsica linea qui a versé un peu plus de 105 000€ en 4 ans soit de 25 000€ à 30 000€ par an en moyenne.

## CREATION SOCIETE

N° 01

### LES BERGERIES DE FIGARI

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lieu-dit Valle-di-Lupinu  
20114 Figari

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FIGARI du 30/11/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination :

LES BERGERIES DE FIGARI

Siège : Lieu-dit Valle-di-Lupinu, 20114 Figari

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : L'exploitation d'activités d'hôtellerie, de parahôtellerie, de chambres et tables d'hôtes.

- L'achat, la gestion, la vente de tous biens et droits immobiliers.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Emmanuel DE PERETTI DE LA ROCCA, demeurant Lieu-dit Corti, 20114 Figari.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 07/12/2020, il a été constitué une SAS dénommée KY PRO. Siège social : Noce, 20213 Castellare di Casinca. Capital : 500 €. Objet : Les activités de construction spécialisées nécessitant des compétences ou du matériel spécialisé : la maçonnerie, les travaux courants de béton armé. Président : M. Yoan Procida, Noce, 20213 Castellare di Casinca. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Bastia.

Le Président.

## COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES EN 2021

ICN Informateur Corse Nouvelle a été renouvelé en qualité de publieur légal en 2021 pour la **Corse-du-Sud** et la **Haute-Corse**.

Par arrêté conjoint de la **Ministre de la culture et du Ministre de l'économie, des finances et de la relance** en date du 7 décembre 2020, il a été décidé que s'agissant des constitutions de sociétés classées en 8 catégories, la facturation serait effectuée au forfait.

Pour toutes les autres catégories d'annonces judiciaires et légales, la facturation serait effectuée au **mm/colonne** dans les mêmes conditions tarifaires que pour l'année 2020 soit **1,78 € HT le mm/colonne** pour les départements listés dans les annexes I à VI.

Pour toutes informations concernant les barèmes forfaitaires pour les constitutions de sociétés ou toutes questions pratiques, appeler

**Albert TAPIERO au 04 95 32 89 92 ou 06 20 53 54 73**

**ou Bernadette BENAZZI au 04 95 32 04 40.**

Contrairement à certains sites internet qui tentent de racoler sur l'affirmation «nos tarifs les moins chers», nous vous précisons que les tarifs sont fixés par les services de l'Etat et sont identiques et sans réduction de tarif possible pour tous les journaux habilités.

N° 03

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/10/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

**K' RENOVATION**

Siège social : Résidence Le VIVALDI entrée A, Route de la Rocade, 20090 Ajaccio

Capital : 1.000 €

Objet : Prestations de services et travaux de plâtrerie

Président : M. KAIS AYADI, Résidence Le VIVALDI entrée A, Route de la Rocade, 20090 Ajaccio

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Le Président.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 décembre 2020 à Bastia il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée  
DENOMINATION : ACCADEMIA 41

CAPITAL : 10 €uros  
SIEGE SOCIAL : 41, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

OBJET : Formation, ingénierie de formation, accompagnement de projets de formation et développement de méthodes d'apprentissage pour des formations qualifiantes ou non qualifiantes, principalement pour adultes, de manière physique ou numérique

DUREE : 99 années A/C de l'immatriculation au R.C.S. de Bastia

PRESIDENCE : Jean-François CARLOTTI domicilié 2, avenue de la Barquière, 13009 Marseille, sans limitation de durée.

Le Président.

N° 05



### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : EARL GIACOMETTI FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée SIEGE SOCIAL : Casta, 20246 Santo Pietro di Tenda OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime, c'est à dire : - les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; DUREE : 99 années CAPITAL : 185000 euros GERANCE : Sarah GIACOMETTI demeurant Casta, 20246 Santo Pietro di Tenda - Simon GIACOMETTI demeurant Casta, 20246 Bastia IMMATRICULATION : au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 15/12/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : AMAC  
Objet social : L'acquisition, la conservation, et la mise en valeur de tout immeuble susceptible d'être exploité dans le cadre de la conclusion d'un bail. L'acquisition, la conservation, et la mise en valeur de tout terrain sur lequel sera édifié un immeuble susceptible d'être exploité dans le cadre de la conclusion d'un bail.  
Siège social : BP 126, 20240 Ghisonaccia  
Capital : 500 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia  
Gérance : Monsieur CESARI Alexandre, demeurant Villa l'Aghjola, 20259 Pioggiola  
Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Alexandre Cesari.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 4 janvier 2021, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée  
Dénomination Sociale :

LA BERGERIE DU PLATEAU

Capital : Trois Mille euros (3000 €) divisés en cent cinquante (150) parts de vingt (20) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : Lot Poretta - rue commandant Quilici - 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Gîtes, chambres et tables d'hôtes

Durée : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 3000 €

Co-Gérants : Monsieur, Christophe, Robert, GUILLEZ né le 21 février 1980 à Cannes et Madame Perrine, Amanda PAULET née le 10 juillet 1984 à Alès demeurant : 20137 Porto-Vecchio - Lot la Poretta - Rue commandant Quilici

La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 10/12/20, il a été constitué une SAS dénommée SAS TONY MAILLIEZ. Siège social : Résidence Empire, Bt e2, av Maréchal Lyautey, Résidence Empire, Bâtiment e2, 20090 Ajaccio. Capital : 500€. Objet : le montage de menuiseries extérieures et intérieures, de fermetures de bâtiments et de portails en bois ou en matières plastiques ainsi que la mise en place de cuisines intégrées ou par éléments, de placards, d'escaliers d'intérieur en bois ou en matières plastiques. Président : M. Tony Mailliez, Résidence Empire, bt e2, av Maréchal Lyautey, Résidence Empire, Bâtiment e2, 20090 Ajaccio. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.



Etude de Maîtres  
**Antoine GRIMALDI,**  
**Jean-Yves GRIMALDI,**  
Notaires associés, à Bastia  
(Haute-Corse),  
2, rue Chanoine Colombani.

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 14 décembre 2020, enregistré à BASTIA, le 17 décembre 2020, références 2020N00561, a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.

La société est dénommée : CABAL.

Le siège social est fixé à : CORTE (20250), Pôle Administratif Casanova, RT 20, Terre Plein de la Gare.

La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée. Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1000,00 EUR).

Les apports sont effectués en numéraire. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les associés nomment pour premiers gérants de la société : Monsieur Nicolas BALDASSARI, demeurant Route d'Anghione, 20221 CERVIONE et Monsieur Christophe CASANOVA, demeurant Lieu-dit Casinu, Route de Saint-Pancrace, 20250 CORTE.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 20

## CORSICA VACANZE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7500 euros  
Siège social : Moriani-Plage  
Merendella, 20230 San Nicolao

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à San Nicolao du 21/12/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

CORSICA VACANZE

Siège social : Moriani-Plage, Merendella, 20230 San Nicolao

Objet social : Agence de voyages

Durée de la Société : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 7500 euros

Gérance : François Fratellia, demeurant Moriani-Plage, Merendella, 20230 San Nicolao, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**Marie-Charlotte BERLINGHI**  
Notaire

Lieu-dit Saint-Pancrace  
Route du Village - 20600 Furiani  
Tel : 04.20.19.01.25

[mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr](mailto:mariecharlotte.berlinghi@notaires.fr)

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charlotte BERLINGHI, officier public, notaire à FURIANI le 22 décembre 2020, déposé au service de la publicité foncière de BASTIA le 23 décembre 2020, a été constituée une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont :

Dénomination : MIL ET ENFANTS

Siège social : Santa Maria Poggio [20221] Lieu-dit Porraja

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : 26.000,00 €

Apports en numéraire : 1.000,00 €

Apport en nature : ¼ du bien suivant : A SANTA MARIA POGGIO [20221] Lieu-dit Porraja.

Parcelle et maison d'habitation cadastrées Section C numéro 522

Évalué : 25.000,00 €

Gérant : Monsieur Claude MILANI demeurant à FURIANI [20600] 35 Allée de Monte Carlo.

Cession des parts : Libres entre associés uniquement.

Pour avis et mention, Le notaire.

N° 22

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à L'ILE-ROUSSE en date du 24 Décembre 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : U-TUZ - C,  
SIEGE SOCIAL : Allée Charles de Gaulle, l'Ile-Rousse [20220]

OBJET : Prestation de services, Conseil, Assistance, Formation, Réalisation d'études, de diagnostics, d'audits, d'analyse, assistance au montage au suivi et à la réalisation de projets, prestations, dans le domaine de la sécurité et de la protection civile en faveur de toute personne physique ou morale, toute entité, française ou étrangère.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément pour toute cession d'actions par La collectivité des associés.

PRESIDENT : Madame Isabelle BOTÉY née BRINATI, demeurant Allée Charles de Gaulle, l'Ile-Rousse [20220],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,  
Le Président.

**Laurence TAFANI**  
Notaire

33, Avenue de Hambourg  
13008 Marseille

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Laurence TAFANI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à MARSEILLE, 33 avenue de Hambourg, le 23 décembre 2020 a été constituée une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MEDICAL 2A

Siège social : Levie [20170] rue Sorba

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, la vente, la location de matériels médicaux, paramédical et orthopédique ;

- La livraison à domicile de ces matériels et de tous produits nécessaires à leur utilisation ou accessoires ;

- La création, l'acquisition par achat, par adjudication, par voie d'apports ou autrement, la location, la prise ou la mise en gérance libre de tous fonds similaires ;

- La création, l'acquisition, l'exploitation ou la vente de toutes marques ou de tous procédés de fabrication, ainsi que de tous brevets ou licences se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet principal de la société ;

- L'acquisition, la construction, l'installation, l'exploitation, la vente, la prise ou la location de tous locaux, terrains ou constructions, ainsi que tous droits immobiliers nécessaires à la réalisation de l'objet social ;

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement ;

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : Mille Euros (1000,00 Eur)

Cessions d'actions : Toutes les cessions sont soumises à l'agrément de la majorité au moins les deux tiers des actions.

Droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives et donne droit à une voix.

Exercice social : Commence le 1er janvier et se termine 31 décembre de chaque année.

Président : Madame Marie Ange COSTA épouse GALLUCCI, demeurant à Porto-Vecchio [20137] 23 Lotissement Monticellu, Vacaghju.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 24

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 03/12/2020, il a été constituée une SAS dénommée SAS APP. Siège social : 8 rue Maréchal Ornano, 20000 Ajaccio. Capital : 150€. Objet : La SAS APP aura pour but d'exploiter une base nautique et de louer des engins non motorisés pendant la période allouée chaque année. Président : M. Paul Poggi, 8 rue Maréchal Ornano, 20000 Ajaccio. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 25

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04 janvier 2021, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : E SULANE

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 100 euros

Siège social : 13, Rue Maréchal Ornano, 20000 Ajaccio

Objet social : La prestation de services et la fourniture de conseils, expertise, assistance technique pour le développement de solutions environnementales et énergies propres, auprès des acteurs publics, privés, personnes morales ou physiques, et apporteur d'affaires dans ces mêmes activités, activités connexes ou autres.

Président : Monsieur Jean-Baptiste SQUARCINI demeurant 21 Avenue Georges Clémenceau, 04100 Digne-Les-Bains

Directeur Général : Monsieur Jean-Baptiste VINCIGUERRA demeurant 8 Rue Maréchal Ornano, 20000 Ajaccio

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,

N° 26

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 4 janvier 2021, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination Sociale :

L'IMMOBILIERE DU PATEAU

Capital : Mille euros (1000 €) divisés en cent (100) parts de dix (10) euros chacune, entièrement souscrites et libérées

Siège social : Lot Poretta - rue commandant Quilici - 20137 Porto-Vecchio

Objet social : La location de locaux commerciaux meublés

Durée : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1000 €

Co-Gérants : Monsieur, Christophe, Robert, GUILLEZ né le 21 février 1980 à Cannes et Madame Perrine, Amanda PAULET née le 10 juillet 1984 à Alès demeurant : 20137 Porto-Vecchio - Lot la Poretta - Rue commandant Quilici

La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 27

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/01/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

BTP HABITAT

Siège social : Rte de Pinarellu, Poggioli 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio

Capital : 500 €

Objet : Maçonnerie Générale

Président : Mme RABOTTEAU Sophie rte de Pinarellu, Poggioli, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

## Me Pierre-Dominique CERVETTI

AARPI MNC

8, rue Michel Bozzi - 20000 Ajaccio

T : 04 95 23 01 31

@ : mnc.avocats@orange.fr

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un assp en date du 20/05/2020 à AJACCIO, enregistré au SPFE d'AJACCIO le 23/12/2020 sous le n° Dossier 2020 00042163, réf. 2A04P31 2020 A 01491, il a été institué une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée [SELARL] de Chirurgien-Dentiste présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION SOCIALE :**  
SELARL CABINET DENTAIRE CASTELLANI-CERVETTI  
**CAPITAL :** 172.000 euros correspondant à 1720 parts sociales correspondant à des apports en nature, entièrement libérées.

**SIÈGE SOCIAL :** Immeuble Le Savreux, Bât. A3, Chemin de Biancarello, 20090 Ajaccio

**OBJET :** L'exercice de la profession de Chirurgien-Dentiste

**DURÉE :** 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**ASSOCIE :** Mme le Docteur Céline CASTELLANI épouse CERVETTI

**GERANT :** Mme Céline CASTELLANI épouse Cervetti, demeurant Lieu-dit Salaro, Chemin de Torretta, 20000 Ajaccio La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

La Gérance,

## SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 15 décembre 2020, déposé au service de l'enregistrement de BASTIA, le 17/12/2020, dossier 2020 419993, référence 2020N559 il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination sociale :** FLORIAN  
**Siège social :** Borgo [20290] Domaine du Levant, Bât A, Avenue de Borgo  
**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.  
**Objet social :** L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Capital social :** 800,00 euros  
**Gérante :** Madame Florence GUIDONI, demeurant à Borgo [20290] Domaine du Levant, Bât A, Avenue de Borgo. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

## LES VILLAS DE LAVA

### AVIS DE CONSTITUTION

En date du 31 décembre 2020, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : **Objet social :** Toutes activités liées à l'exploitation de résidences de tourisme, hébergement, spa et toutes prestations de services dans le domaine du tourisme. **Capital social :** 2001000 euros **Siège social :** 11 Boulevard Benoite Danesi, 20200 BASTIA **Durée de la société :** 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de BASTIA **Transmission d'actions :** Les cessions d'actions sont soumises à la procédure d'agrément fixée par les statuts. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente. **Présidence :** L'OLIVACCE, SAS sise à POGGIO-D'OLETTA [20232], 844 655 753 RCS BASTIA.

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/12/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

GABY

**Siège social :** 7, Boulevard Sampiero, 20000 Ajaccio

**Capital :** 1.000 €

**Objet :** La location nue ou meublée sur biens propres à titre professionnel ou non avec éventuellement fournitures de prestations para-hôtelières et notamment la maison d'hôtes.

**Gérant :** M. Catherine Félicien 7, Boulevard Sampiero, 20000 Ajaccio

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJACCIO.

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Sarrola-Carpino, du 24/12/2020, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : **Objet :** L'achat et la vente, en gros, en demi gros et en détail de tous matériaux et outillages au sens le plus large et sans exception ni réserve, en rapport direct ou indirect, avec tous les travaux de maçonnerie, gros œuvre de bâtiment, génie civil, et notamment coffrage, ferrailage, fabrication, assemblage et pose d'armature pour le béton. La location de tous matériels et machines sans exception ni réserve en rapport direct ou indirect avec les activités ci-dessus énoncées. **Dénomination :** AJACCIO NEGOCE. **Siège social :** Lieu-dit Trenta Costa, Z.I de Baleone, 20167 Sarrola-Carpino. **Capital :** 5.000 €. **Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO. **Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé à le droit de participer aux décisions collectives, personnellement, par mandataire ou à distance, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. **Cession des actions :** Toutes les cessions, à l'exception de la transmission au profit des héritiers en ligne directe suite au décès d'un associé, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. **Président :** Mr. Jean-Marc BONELLI, demeurant Piscia Rossa, 20167 Afa. **Directeur Général :** Mr. Frédéric SCANU, demeurant Piscia Rossa, 20167 Afa.

Pour avis, Le président.

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23/12/2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** ALINIA RESORT**FORME :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle**CAPITAL :** 1.000 euros**SIÈGE :** Route de Capicciola, Valle Longa, 20144 Zonza

**OBJET :** La création, l'exploitation et l'administration de résidences de tourisme proposant des hébergements temporaires ou saisonniers de courtes ou longues durées incluant la fourniture de prestations notamment para-hôtelières ainsi que toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et en permettant l'exercice. La gestion et l'entretien permanents de ces résidences de tourisme ;

**DURÉE :** 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**PRESIDENT :** Monsieur Alexandre MAR-CHI demeurant Route de Capicciola, Valle Longa, 20144 Zonza  
**DIRECTEUR GENERAL :** Madame Céline DUPIN Epouse MARCHI demeurant Route de Capicciola, Valle Longa, 20144 Zonza

**IMMATRICULATION :** Au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,



### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AFA du 29 décembre 2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** DPV**FORME :** Société par Actions Simplifiée**CAPITAL :** 5.000 euros**SIÈGE :** Route de Caldaniccia, Lieu-dit Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carpino

**OBJET :** L'acquisition et l'exploitation sous toutes ses formes de tous fonds de commerce de vente au détail d'articles de sport et de loisirs, d'équipement de la personne, de tirs sportifs et/ou de chasse et de pêche, et de tous produits alimentaires destinés aux sportifs ;

**DURÉE :** 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**INALIENABILITE DES ACTIONS :** Néant  
**AGREMENT :** Les cessions d'actions sont soumises conformément à l'article 13 des statuts à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, avec prise en compte des voix du cédant.

**PRESIDENT :** Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 Bastelicaccia

**IMMATRICULATION :** RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

Le président.

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/12/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

U VALDU

**Siège :** UV**Siège social :** 4 rue Del Pellegrino, Espace Alban C, 20000 Ajaccio**Capital :** 1.000 €

**Objet :** Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/12/2020, il a été constitué une SCI :

**Dénomination :** SCI U VALDU**Siège :** Espace Alban C, 4 rue docteur Del Pellegrino, 20090 Ajaccio**Objet :** Achat et gestion de biens immobiliers

Mme Marquet Marie Laure a été nommée gérante pour une durée indéterminée

**Gérant :** Mme MARQUELET Marie-Laure 4 Rue Docteur Del Pellegrino, Residence Alban C, 20090 Ajaccio

**Cession des parts sociales :** Cession des parts avec agrément

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJACCIO.

### MODIFICATION GERANT

### NAUTI SPORTS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7623 euros

Siège social : Rotajolo, Molini, Porticcio

20128 Albitreccia

428620819 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30/12/2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Stéphane FLORIANI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Frédéric FLORIANI, demeurant résidence San Piero II - Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna, pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2021.

Pour avis, La Gérance.

### NAUTTA-SUD

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 5, Boulevard Sampiero

20000 Ajaccio

512 093 204 RCS Ajaccio

Suivant décision du 18 novembre 2020, l'associée unique a pris acte de la démission de M. Vincent, Alain, Toussaint ROMANETTI de ses fonctions de gérant à compter dudit jour et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis, la Gérance.

### SCI LE NEFLIER

SCI au capital de 1524,49 €

Siège social : Prunelli Di Fiumorbo

20243 Prunelli Di Fiumorbu

430172353 RCS Bastia

Le 28/08/20 les associés ont pris acte de la démission en date du 25/08/20 de Lina Dominici, ancien Gérant ; en remplacement, décidé de nommer Gérant M. Eudes Dominici, Voie Romaine, 20243 Prunelli di Fiumorbo. Mention au RCS de Bastia.



**MUFRAGGI CONSEIL**

Sigle "M.J.P CONSEIL"

SARL transformée en SAS

Au capital de 1.206.000 Euros

Siège social : 44, Allée du Maquis

20166 Pietrosella

RCS Ajaccio 483 313 862

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1.206.000 Euros.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS :** La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Jean Pierre MUFRAGGI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

**PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :**

Je soussigné, Jean Pierre MUFRAGGI, demeurant 44, Allée du Maquis, 20166 Pietrosella,

Pour avis, Le Président.

**FIDAL**

Société d'Avocats

52, Boulevard du 1er Chasseurs

BP 157 - 61005 Alençon Cedex

**SCI DALU**

SCI au capital de 1000 euros

Siège social :

5, rue du Friche des Loups

57640 Charly Oradour

818 804 346 RCS Metz

**TRANSFERT SIEGE SOCIAL  
CHANGEMENT DE GERANT**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée unique du 8 décembre 2020 :

1) Le siège de la société SCI DALU a été transféré de CHARLY ORADOUR (57640) 5 rue du Friche des Loups à SOLENZARA (20145) A Muvra d'Oru - route de Sari. La société SCI DALU qui, en raison de son nouveau siège, sera immatriculée au RCS d'AJACCIO est une SCI au capital de 1000 euros constituée pour une durée de 99 ans et ayant pour objet :

- La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent ;

- L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ;

- La construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ;

- La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ;

- L'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire ;

- Toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce par voie de caution hypothécaire.

2) Madame Peggy PETRONI, née SCHROEDER, demeurant à SOLENZARA (20145) A Murva d'Oru - route de Sari, a été nommée gérant en remplacement de Monsieur Lucien SCHROEDER, décedé.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

**ANGELINA**

SCI au capital de 150 €

Siège social : Résidence Ampugnani

20200 Ville-Di-Pietrabugno

RCS Bastia 525090353

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/11/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 229 avenue de la Californie, Chez Californie Business Center, 06200 Nice à compter du 25/11/2020. Durée : 99 ans. **Objet :** l'acquisition des biens immobiliers, la gestion et l'administration desdits biens, de nommer la Société de droit étranger ATHENA GESTION située 7 boulevard du Jardin Exotique, 98000 MONACO Monaco et immatriculée au Registre de MONACO sous le numéro 20SC01133 représentée par Kolpakova Ksénia en qualité de Gérant en remplacement de F DOMINICI GARREAU Maria. Radiation au RCS de BASTIA et immatriculation au RCS de NICE.

**SECP MORTELLA**

S.A.S. au capital de 1.000 €

1, rue du Docteur Morucci

20200 Bastia

505 254 920 RCS Bastia

**MODIFICATIONS**

Suivant acte en date du 21/12/2020, il a été décidé de nommer en qualité de président PHOENIX, SAS au capital de 1.000 €, 140, avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS 887 747 491 RCS PARIS, en remplacement de Monsieur Christian CHIARI qui est nommé directeur général.

Il a été pris acte de la démission de Monsieur Christophe TASDEBOIS de ses fonctions de directeur général.

Pour avis.

**ROUT' EVASION**

SARL Transformée en SAS

Au capital de 3.811,50 euros

Siège social : 10 Avenue Noël Franchini

20090 Ajaccio

344758875 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 16/12/20, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 3.811,50 euros.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Yves-Pascal, Gabriel GRASSELLI. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par le président de la société, M. Yves-Pascal, Gabriel GRASSELLI, demeurant Résidence Alzo di Sole, Aspretto, 20090 AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

**SECP OLMO 1**

S.A.S. au capital de 1.000 €

1, rue du Docteur Morucci

20200 Bastia

505 292 706 RCS Bastia

**MODIFICATIONS**

Suivant acte en date du 21/12/2020, il a été décidé de nommer en qualité de président PHOENIX, SAS au capital de 1.000 €, 140, avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS 887 747 491 RCS PARIS, en remplacement de Monsieur Christian CHIARI qui est nommé directeur général.

Il a été pris acte de la démission de Monsieur Christophe TASDEBOIS de ses fonctions de directeur général.

Pour avis.

**CONCA**

SCI au capital de 150 €

Siège social : Résidence Ampugnani

20200 Ville-Di-Pietrabugno

RCS Bastia 484858022

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/11/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 229 avenue de la Californie, Chez Californie Business Center, 06200 Nice à compter du 26/11/2020. Durée : 99 ans. **Objet :** Acquisition de biens immobiliers, gestion et administration desdits biens, de nommer la Société de droit étranger ATHENA GESTION située 7 boulevard du Jardin Exotique, 98000 MONACO Monaco et immatriculée au Registre de MONACO sous le numéro 20SC01133 représentée par Kolpakova Ksénia en qualité de Gérant en remplacement de F DOMINICI GARREAU Maria. Radiation au RCS de BASTIA et immatriculation au RCS de NICE.

**HYPSCO**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 800.000 euros

dont le siège se situe à Ajaccio

(20000) 19 Cours Prince Impérial,

RCS Ajaccio 405 161 258

**NOMINATION  
DE COMMISSAIRES  
AUX COMPTES**

Par décisions unanimes des associés en date du 18 décembre 2020, il a été pris acte de la nomination de M. Albert FERRETTI, domicilié professionnellement à AJACCIO (20090) 5 Rue Paul Colonna d'Istria - Immeuble l'Arc-en-ciel, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et M. Alain ROSSI, domicilié professionnellement à AJACCIO (20090) 5 Rue Paul Colonna d'Istria - Immeuble l'Arc-en-ciel, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,  
Le Président.

Dénomination :

**S.C GILBERTONI**

Forme : SC

Capital social : 200 euros

**Porté à 780.200 euros**

Siège social : 9, Impasse de la Falaise

22190 Plerin

794451476 RCS de Saint Brieuc

**AVIS DE MODIFICATIONS**

Aux termes de l'acte authentique et d'une décision en date du 7 janvier 2017, les associés ont décidé, à compter du 7 janvier 2017 :

- de transférer le siège social à Route de la Moyenne Corniche, Domaine de la Lunera, 20166 Grosseto-Prugna.

**Objet :** Acquisition immobilière, gestion immobilière et acquisition et gestion de valeurs mobilières, durée : 99 ans.

- de modifier le capital social en le portant de 200 euros à 780.200 euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation du RCS de Saint Brieuc et immatriculation au RCS d'AJACCIO.

**JOPA**

SCI au capital de 150 €

Siège social : Résidence Ampugnani

20200 Ville-Di-Pietrabugno

RCS Bastia 514959204

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/11/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 229 avenue de la Californie, Chez Californie Business Center, 06200 Nice à compter du 26/11/2020. Durée : 99 ans. **Objet :** L'acquisition des biens immobiliers, la gestion et l'administration desdits biens, de nommer la Société de droit étranger ATHENA GESTION située 7 boulevard du Jardin Exotique, 98000 MONACO Monaco et immatriculée au Registre de MONACO sous le numéro 20SC01133 représentée par Kolpakova Ksénia en qualité de Gérant en remplacement de F DOMINICI GARREAU Maria. Radiation au RCS de BASTIA et immatriculation au RCS de NICE.



N° 64

**ETTORI TADDEI MOSCONI**

SAS au capital de 2.003.756,00 €  
Siège social : La Poretta  
Rte de Bastia, 20137 Porto-Vecchio  
377 652 730 RCS Ajaccio

**AVIS**

Le 26/06/2020, par décision unanime, les associés ont décidé de nommer en qualité de Commissaires aux Comptes titulaire SARL GEFAC, 180 Avenue du Prado, 13008 Marseille, 880 583 539 RCS de Marseille, représentée par M. Anthony CHEKROUN Commissaires aux Comptes et comme suppléant Mme Roxanne DEJASMIN. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 65

**CORSE AGRONOMIE PRECONISATION**

SAS à capital variable  
6960 route de Bastia  
20240 Ghisonaccia  
RCS Bastia 795 378 736

L'Assemblée Générale du 22 décembre 2020 approuve la modification du point 2 de l'article 2 des statuts " objet " à partir du 1er janvier 2021, par la suppression de la mention " Le conseil et la préconisation pour les produits agricoles ". Le reste du point 2, ainsi que les autres points de l'article 2 restent inchangés.

L'Assemblée Générale du 22 décembre 2020 approuve le changement de nom de la société qui devient Cors'Agronomia Pratica à partir du 1er janvier 2021. Le sigle CAP reste inchangé.

N° 66

**AVIS**

L'associée unique de la Société COPIE CONFORME, SAS au capital de 125.050 € dont le siège social est sis RN 194, Route de Mezzavia à 20167 AFA et immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n°379 649 403, a décidé en date du 21 décembre 2020, de nommer la société MARIANNE, SAS au capital de 797 158 euros dont le siège social est situé 17 domaine de suartello, 20090 AJACCIO et immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 887 881 613 en qualité de nouveau Président à compter du 21 décembre 2020 et ce, pour une durée indéterminée, en remplacement de la société GROUPE UGOLINI ; président démissionnaire à compter de cette même date. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATION CAPITAL SOCIAL**

N° 67

**TERRES DES ANGES**

SCEA au capital fixe de 2.000 Euros  
Siège social : 20232 Olmeta Di Tuda  
432 993 459 RCS Bastia

Suivant AG du 2.11.2020, la société TERRE DES ANGES, constate l'augmentation du capital en numéraire de 809.700€ pour le porter à 811.700€ et les modifications corrélatives des statuts.

N° 68

**ADIS**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5.895.000 euros  
Siège social : Z.I de Baléone  
20167 Mezzavia - Afa  
RCS Ajaccio 823 746 102

**AVIS DE PUBLICITE**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/12/2020 et des Procès verbaux des décisions prises le 11/12/2020 et le 24/12/2020 par le Président de la société, que le capital de la société a été augmenté de 5.567.500 euros en numéraire.

L'article 7 - "CAPITAL SOCIAL" des statuts a été modifié en conséquence :

\* Ancienne mention :

Capital : 327.500 euros

\* Nouvelle mention :

Capital : 5.895.000 euros

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 69

**ADIS**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 3.831.750 euros  
Siège social : Z.I de Baléone  
20167 Mezzavia - Afa  
RCS Ajaccio 823 746 102

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/12/2020, le capital a été réduit de 5.895.000 euros à 3.831.750 euros.

L'article 7 - CAPITAL SOCIAL des statuts a été modifié en conséquence :

\* Ancienne mention :

Capital : 5.895.000 euros

\* Nouvelle mention :

Capital : 3.831.750 euros

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

**DISSOLUTION LIQUIDATION**

N° 70

**B. LEONELLI**

Avocat, 5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tel : 04.95.31.69.67  
Télécopie : 04.95.32.79.15

**SCI 2GL**

Société Civile Immobilière  
En liquidation au capital de 1.000 €  
Siège social : Route du Village  
[20290] Lucciana  
R.C.S. : Bastia N° 531 339 448

L'assemblée générale des associés en date du 24 Décembre 2020 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Madame Pantalea GIANNUZZI, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur,

N° 71

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tel : 04.95.31.69.67  
Télécopie : 04.95.32.79.15

**GL**

Société Civile Immobilière  
En liquidation  
Au capital de 1.000 €  
Siège social : Village de Lucciana  
[20290] Lucciana  
R.C.S. : Bastia N° 490 654 092

L'assemblée générale des associés en date du 24 Décembre 2020 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Madame Pantalea GIANNUZZI, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur.

N° 72

**BAILLONACCI**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 5000 euros  
Siège social et de liquidation :  
Cantu di Mare - Route de Porto Pollo  
20113 Olmeto  
840 693 931 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15 décembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Mme Céline, Jeanne MOZZICONACCI, demeurant Quartier de la Raggia, 20113 Olmeto, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Route de Porto Pollo, Cantu Di Mare, 20113 Olmeto, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 73

**DALOGÉ**

Société Civile au capital de 400 €  
Siège social : 59, Marine de Solaro  
20240 Solaro  
RCS 799 115 720 Bastia

L'AGE du 25/11/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 25/11/2020. Radiation au RCS de Bastia.

N° 74

**SARL PRIM'UNION**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 7800 Euros  
Siège social : Casamozza  
20290 Lucciana  
Siège de Liquidation :  
Casamozza - 20290 Lucciana  
RCS Bastia : 449 135 193

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 31 décembre 2020, a décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter de ce jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur : Madame DONSIMONI Rachel Rose Marie, demeurant : Angiolasca - 20290 Monte, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé, au siège social, à : Casamozza - 20290 Lucciana.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents, concernant la liquidation, devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 75

**NRG CONSULTING**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation au capital de 500 €  
Siège social : Ogliastrone - 20167 Afa  
RCS Ajaccio 753 346 170

L'associée unique de la société a approuvé le 30 décembre 2020 les comptes de liquidation, déchargé Nathalie AGOSTINI épouse BERARD, liquidateur de son mandat et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe d'Ajaccio.

**CHANGEMENT PATRONYMIQUE**

N° 76

**AVIS**

M. Maxime Jean Alexandre BRICOUT Lieu-dit Chioso Novo, 20167 PERI, né le 06/08/1994 à AJACCIO [20] dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : PETTORELLI.

N° 77

**AVIS**

Me DANET Isabelle née le 27/05/1964 à AJACCIO, demeurant Cuncurutta, 20170 LEVIE. Agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de GUALANDI.



## ARRÊTÉ N° 4518 - 2020

### PORTANT ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA VILLE D'AJACCIO

#### Le Maire,

#### 2ème insertion,

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,  
Vu le Code du patrimoine et notamment ses articles L631-4, R631.6 et suivants,  
Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants,  
Vu le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,  
Considérant les avis des personnes publiques associées.  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,  
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la commission compétente,  
Vu les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) créées respectivement par arrêté préfectoral 05-0106 du 12 avril 2005 et délibération du conseil municipal n° 2009/122 du 29 juin 2009,  
Considérant l'article 28 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, modifiant le dispositif relatif aux ZPPAUP pour les remplacer par des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine [AVAP].  
Considérant le décret n° 2011-1903 du 19 décembre 2011 relatifs aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.  
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2012 / 001 du 31 janvier 2012 portant prescription d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.  
Considérant que l'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable, qu'elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme (PLU), afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.  
Vu le décret n° 2017 - 456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables.  
Vu le bilan de la concertation.  
Vu la délibération n° 2019/303 portant arrêt du Site Patrimonial Remarquable  
Vu la demande d'avis aux personnes publiques associées et la seule réponse de la DRAC.  
Vu l'ordonnance de désignation de Monsieur Gilles ROPPERS en qualité de commissaire enquêteur.

#### Arrête

Article 1er : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du Site Patrimonial Remarquable du 4 janvier 2021 au 5 février 2021 inclus.

Article 2 : Monsieur Gilles ROPPERS a été désignée en qualité de Commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia.

Article 3 : Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Ajaccio - 6 boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO pendant la durée de l'enquête, du lundi 4 janvier 2021 au vendredi 5 février 2021 inclus.

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur place, sur le site internet de la commune [www.ajaccio.com](http://www.ajaccio.com) et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au Commissaire Enquêteur à la mairie d'Ajaccio - Adresse : Hôtel de Ville - 20000 Ajaccio.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie d'Ajaccio dès la publication du présent arrêté.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à :

[enquete-publique-2269@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2269@registre-dematerialise.fr)

ou sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2269>

en accès également sur le site de la Ville :

[www.ajaccio.fr](http://www.ajaccio.fr)

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 4 : Le commissaire enquêteur sera présent à la Direction Générale des Services Techniques - 6 boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le 4 janvier 2021 de 9h à 12h

- le 12 janvier 2021 de 9 h à 12 h

- le 25 janvier 2021 de 9h à 12h

- le 5 février 2021 de 9h à 12h et de 14 h à 17h00 (clôture)

Article 5 : À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur, dans la huitaine, saisira le maire de la commune et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 6 : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L.123-15 et R.123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sera également adressé au Préfet du Département de la Corse du Sud.

Article 7 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, en la mairie et en tous lieux habituels.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à la Préfecture d'Ajaccio, au Commissaire Enquêteur, à M. le Président du Tribunal Administratif de Bastia et sera affiché en Mairie, 15 jours au moins avant l'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête publique.

M. le Directeur Général des Services de la Ville d'Ajaccio sera chargée de son application.

Fait à Ajaccio, le 14/12/2020,  
Le Maire, Laurent MARCANGELI.

#### Délais et voies de recours

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

N° 79

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PIEVE DE L'ORNANO ET DU TARAVO

#### INSERTION

Par une délibération du Mercredi 16 décembre 2020, le Conseil communautaire a décidé d'approuver le contrat de gestion déléguée du service public de l'assainissement collectif avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone - Procédés MP Otto et a autorisé Madame la Présidente à signer le contrat de concession du service public de l'assainissement collectif et ses annexes.

Pour insertion,

N° 80

#### AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : [marches-publics@odarc.fr](mailto:marches-publics@odarc.fr)

web : <http://www.odarc.fr>

Objet : Numéro de la consultation : 20/FS/009 PRESTATIONS D'AGENCE DE VOYAGES

Référence acheteur : 20/FS/009/BO

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 63510000 - Services d'agences de voyages et services similaires

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 0495328866 - Fax : 0495323855

[greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 20/12/20

Marché n° : 009-2020

GLOBEO TRAVEL, 18 RUE JEAN GIRAUDOUX

75016 PARIS

Montant indéfini

Sous-traitance : non.

Envoi le 23/12/20 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

**AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE**

J02 AVIS DE MARCHÉ APPEL D'OFFRE STANDARD DIR24

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

**AVIS DE MARCHÉ****DIRECTIVE 2014/24/UE**

LE PRÉSENT AVIS CONSTITUE UN APPEL À LA CONCURRENCE

## SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

## I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de Zonza,  
Mairie annexe, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio,  
Téléphone : [+33] 4 95 71 53 80,  
Courriel : [st-saintelucie@wanadoo.fr](mailto:st-saintelucie@wanadoo.fr),  
Fax : [+33] 4 95 71 49 18,

Code NUTS : FRM01

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.zonza.fr/>Adresse du profil acheteur : <http://zonza.e-marchespublics.com>

## I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

## I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse suivante : <http://zonza.e-marchespublics.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

autre adresse :

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://zonza.e-marchespublics.com>

à l'adresse suivante :

## I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : Commune

## I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

## SECTION II : OBJET

## II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Fourniture de plateforme de Mouillage

Numéro de référence : AO ZONZA 2020-02

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 34515000.

II.1.3) Type de marché : Fournitures

II.1.4) Description succincte : Fourniture de 14 plateformes de mouillage pour l'aménagement du plan d'eau de la commune de Zonza

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA :

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

## II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 34515000.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM01

Lieu principal d'exécution : Sainte Lucie de Porto-Vecchio

II.2.4) Description des prestations : fourniture de 14 plateformes de mouillage pour l'aménagement du plan d'eau de sainte Lucie de Porto-Vecchio

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : EUR.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en jour : 70

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Information sur les options

Options : Non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires :

## SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE,

## ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

## III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

.../...

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de

SIRET : Non

## SECTION IV : PROCÉDURE

## IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure : Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics [AMP]

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Non

## IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

15 Janvier 2021 à 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 4

[A compter de la date limite de réception des offres]

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 19 Janvier 2021 à 14:00

Lieu : Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

## SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

## VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

## VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La commande en ligne sera utilisée

La facturation en ligne sera acceptée

Le paiement en ligne sera utilisé

## VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia,

Villa Montepiano

20407 BASTIA,

Téléphone : [+33] 4 95 32 88 66,

Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Fax : [+33] 4 95 32 38 55,

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr> .

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal Administratif de Bastia,

Villa Montepiano

20407 BASTIA,

Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 22 Décembre 2020

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)<mailto:>[commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Activités du musée d'Aleria dans le cadre du projet GRITAC-CESS

Numéro de référence : 2020-8DP-0391

Date limite de remise des offres : Mardi 19 janvier 2021 à 16 heures

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que

du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à

l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30.12.2020

« Avis de réalisation

de la fusion définitive par absorption  
**de la SARL SP LOISIRS  
par la SARL SOCIETE  
OLMETO LOISIRS**  
Avec dissolution anticipée  
sans liquidation  
et augmentation de capital.

Sarl "SOCIETE OLMETO LOISIRS" capital 33.600 €, siège : Lieudit Ogliastrulo 20.113 Olmeto, Rcs Ajaccio 347.820.029, absorbante et Sarl "SP LOISIRS" capital 8.000 €, siège : Camping U Libecciu 20.113 Olmeto, Rcs Ajaccio 445.137.847, absorbée. Par acte ssp du 20.10.2020 (projet de fusion), la sté SP LOISIRS transmettait à titre de fusion à la SOCIETE OLMETO LOISIRS l'ensemble de son patrimoine pour un actif net de : 1.686.463 € [actif 2.114.408 €, passif 427.945 €]. La réalisation de fusion définitive a eu lieu le 23/12/2020 [La fusion prendra effet comptablement et fiscalement de façon différée au 1er janvier 2020]. En rémunération et représentation de l'apport-fusion effectué par la sté SP LOISIRS, la sté SOCIETE OLMETO LOISIRS procède ainsi à une augmentation de capital de 35.280 € avec création de 2.205 parts nouvelles de 16 € de nominal chacune directement attribuées aux associés de la sté absorbée avec une parité d'échange de 1 part de la sté SP LOISIRS pour 2,7565 parts sociales de la sté SOCIETE OLMETO LOISIRS [absorbante]. Après avoir constaté que la société absorbée SP LOISIRS est propriétaire de 1.260 parts sociales de la société SOCIETE OLMETO LOISIRS, ne pouvant détenir ses propres parts sociales, la sté absorbante SOCIETE OLMETO LOISIRS procédera à une réduction de capital de 20.160 € [annulation de parts détenues en propre], en conséquence le capital social définitif sera augmenté de 15.120 € par la création de 985 parts sociales de 16 € de nominal chacune, entièrement libérées et directement attribuées aux associés par application de la parité d'échange. La prime d'émission est égale à 1.671.343 €. Le capital final sera de 48.720 € divisé en 3.045 parts sociales de 16 € de nominal chacune. Les articles 6 Apports et 7 Capital social des statuts de la SOCIETE OLMETO LOISIRS sont modifiés en conséquence. Suite à AGE du 23/12/2020, La Sarl SP LOISIRS, absorbée par la réalisation définitive de la fusion, procède à sa dissolution sans liquidation. Le projet de fusion a fait l'objet pour les deux sociétés des mentions du greffe du T.C. d'AJACCIO du 27/10/2020 : SOCIETE OLMETO LOISIRS n°2020-A-3479 et SP LOISIRS n°2020-A-3478 ; il a été délivré par le Greffe du T.C. d'AJACCIO le 18/12/2020 un certificat de non-opposition conformément aux articles L.236-14 et R.236-8 du Code de Commerce ».

Madame Thérèse HERNANDEZ-PINSCHINA,  
Gérante SARL SOCIETE OLMETO LOISIRS. POUR AVIS

**AVIS**

Monsieur ROBERT Anthony né le 30/10/1992 à 13012 MARSEILLE demeurant Route de Saint Cyprien, Lieu-dit Mora dell'onda, 20137 LECCL agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de ROBERT CARLI.

**MISE EN LOCATION GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 1er septembre 2018 à RENNES, La société YVES ROCHER FRANCE, SAS au capital de 228 661 780 euros ayant son siège social à RENNES [35000] 2-4 Boulevard de Beaumont, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le n°808 529 184, représentée par Monsieur Alexandre RUBIN. Donne en location gérance à la SARL STANDYR, au capital de 7622,45 €, ayant son siège social à RENNES [35000] 2-4 Boulevard de Beaumont immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le n° 387 919 624, représentée par Madame Annaick COLLIN. Un fonds de commerce de vente de produits de beauté, d'hygiène et de soins esthétiques, connu sous le nom de CENTRE DE BEAUTE YVES ROCHER, sis et exploité à AJACCIO [20000] 24 rue Napoléon et ce à compter du 19 janvier 2020. Ce contrat est conclu du 1er septembre 2018 au 31 aout 2019 et est renouvelable pour des périodes successives d'une année dans la limite de dix années.

Pour insertion unique,

**DCRB CONCEPT**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lieu-Dit Vadina  
20240 Ghisonaccia

**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce n°28 parue dans l'informateur Corse Nouvelle, du 25/12/2020, n°6853/6854, concernant la constitution de la Société DCRB CONCEPT.

Il fallait lire :

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Au lieu de :

Durée : Zéro ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Président.

**AVIS**

Par Assp du 31/12/2020, Le contrat de location gérance consenti le 1/1/2016 par Mme ZINKGRAF épouse BIANCHINI Juliette, 10 faubourg Saint Antoine, 20250 CORTE, à la société PADC, SARL, capital : 7500euros, 10 faubourg Saint-Antoine, 20250 CORTE, 501 147 292 RCS Bastia, concernant un fonds de commerce de station-service, sis et exploité 10 faubourg Saint Antoine, 20250, CORTE, a pris fin le 31/12/2020

**LABEL LUNE ET L'AUTRE**

SAS au capital de 151.200 euros  
Siège social : Lieu-dit Figoni  
Acqua Doria - 20138 Coti-Chiavari  
428 083 711 R.C.S. Ajaccio

Par procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 18 décembre 2020, il a été décidé de transférer le siège social au 15 rue de Rivoli, 20000 Ajaccio, avec effet au 1er mai 2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au RCS d'AJACCIO.

**AVIS**

"Aux termes d'un acte sous seing privé du 4 novembre 2020, enregistré le 26 novembre 2020 au service des impôts de la publicité foncière et de l'enregistrement, bordereau 2A04P312020 A 01356, la SASU PIAZZA VOLAILES société au capital de 7.622,45 €, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 408 521 979, dont le siège social lieudit le Trefle, route de Loretto, 20090 AJACCIO, représentée par son gérant en exercice demeurant et domicilié audit siège, a cédé à la SASU MARTINETTI PRODUITS ELABORES, société au capital de 10.000,00 €, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le 834 173 486, dont le siège social est ZI du Vazzio, Cavone, 20090 AJACCIO, représentée par son gérant en exercice, demeurant et domicilié audit siège, un fonds de commerce de vente et de distribution d'ovo produits ainsi que de commercialisation de tous produits alimentaires conditionnés exploités lieudit le Trefle, route du loretto, comprenant un élément incorporel de 80.000,00 € et un élément corporel de 20.000,00 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2021. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 100.000,00 €. Les oppositions s'il y lieu seront reçues dans les dix jours suivant la dernière date de publication légale. Pour réception des oppositions élection de domicile est faite tant pour la correspondance, le renvoi des pièces que pour la validité au cabinet de Maître Joseph SAVELLI Avocat au Barreau d'AJACCIO, élisant domicile dans le ressort du Tribunal de commerce d'AJACCIO sis 52 cours Napoléon, 20000 Ajaccio.

Pour insertion unique".  
Joseph SAVELLI.

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale parue dans "l'Informateur Corse" du 25 décembre 2020 n°6853-6854, concernant la transformation de la Société PUMONTI.

Il fallait lire :

Dénomination – Siège social – Durée : Ils sont inchangés.

Objet social : L'exploitation d'un hôtel, avec vente de boissons alcoolisées.

Administration : Madame Alexandra COLL, associée, née le 29 décembre 1978 à Clermont-Ferrand [Puy-de-Dôme], demeurant Fiumu d'Oso, 20170 San Gavino Di Carbini, est nommée Présidente de la Société, sans limitation de durée à compter du 01.10.2020. Monsieur Maurice COLL et Madame Geneviève CHAULIAC Ép. COLL, demeurant les Sables de Santa Giulia, 20137 Porto-Vecchio, sont nommés Directeurs Généraux à compter du même jour.

Pour avis au RCS d'AJACCIO.

**SAS FANGO**

Société par Actions Simplifiée  
Siège social : Montel E Caselle  
Route d'AJACCIO - 20260 Calvi  
RCS Bastia 810 960 336

Aux termes d'une délibération en date du 29 Septembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La Présidence.

**T.D.M.G.**

SARL transformée en SAS  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Piscia Rossa  
Lieu-dit San Giovanni, 20167 Appietto  
539 105 312 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 30/12/2020, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros.

Le siège social sera fixé Résidence Les Primevères, Bât B4, Cité des Cannes, 20090 Ajaccio.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Monsieur Aristide José SA SILVA ALVES, demeurant Résidence Les Primevères, Bât B4, Cité des Cannes, 20090 Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



**SUR PLACE OU PAR TELEPHONE**

**AVIS DE DISSOLUTION  
DE LA SOCIETE ABSORBEE  
PAR FUSION**

« SARL SP LOISIRS, capital 8.000 €, siège : Camping U Libecciu 20113 OLMETO, RCS Ajaccio B 445.137.847.

Par AGE du 23/12/2020 la SARL SOCIETE OLMETO LOISIRS, capital 33.600 €, siège : Lieudit Ogliastrulo 20113 OLMETO, RCS Ajaccio B 347.820.029 a : approuvé la fusion définitive avec la SARL SP LOISIRS, au terme de laquelle la SARL SP LOISIRS a transmis à la SARL SOCIETE OLMETO LOISIRS tout son patrimoine : Actif net transmis : 1.686.463 € ; décidé que la fusion des sociétés SOCIETE OLMETO LOISIRS (absorbante) et SP LOISIRS (absorbée) est définitive à compter du 23/12/2020 [avec un effet rétroactif au 1er janvier 2020], l'opération de fusion par absorption étant réalisée à l'issue de ladite assemblée, la SARL SP LOISIRS se trouvant dissoute de plein droit ce même jour, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation ».

Monsieur Sébastien PINSCHINA,  
Gérant de la SARL SP LOISIRS.

MENACE DE 3<sup>e</sup> VAGUE

## Les propositions du Conseil exécutif de Corse

Si la situation épidémique semble s'être améliorée fin 2020 en Corse, reste encore à apprécier l'impact des fêtes de fin d'année mais aussi à tenter d'anticiper face à l'aggravation constatée dans plusieurs pays d'Europe comme dans certaines régions françaises. « Dans ce contexte, il est indispensable de tout faire pour que notre île ne connaisse pas de troisième vague, à laquelle ni notre système de santé ni notre économie ne pourraient résister » souligne un communiqué du Conseil exécutif de Corse à l'issue de sa réunion hebdomadaire du 5 janvier. Afin de conserver un niveau de circulation du virus très bas et donc de reprendre au plus vite une vie économique, sociale et sociétale pleine et entière [réouverture de tous les commerces et reprise des activités culturelles et sportives, dans le respect de protocoles sécurisant ce retour à la normale], l'exécutif régional prône une stratégie reposant « sur les traits spécifiques de la Corse » : insularité, population totale relativement faible mais avec une forte proportion de personnes âgées et importance des flux de population venant de l'extérieur, notamment en période de vacances. Trois propositions ont été formulées. En premier lieu, prolonger l'obligation de réaliser un test Covid19 pour les passagers qui arrivent dans l'île par la voie aérienne ou maritime, réclamée par l'Exécutif après la fin du premier confinement et temporairement mise en place du 19 décembre 2020 au 8 janvier 2021 par le préfet de Corse et l'ARS. Puis renforcer le dépistage et la rupture immédiate des chaînes de contamination en déployant au plus vite, sur la base du volontariat, des campagnes de tests ciblées, plus particulièrement en direction des personnels médico-sociaux, des personnes travaillant ou évoluant dans les lieux accueillant du public, notamment les établissements scolaires ou encore des étudiants s'ils étaient amenés à reprendre leurs cours en présentiel. Il est également proposé, dans ce cadre, de surveiller la présence virale dans les stations d'épuration des principales villes et communes : « cette méthode s'est en effet révélée être un indicateur fiable de la reprise épidémique dans les villes ». Enfin, protéger la population avec le maintien des gestes-barrières et la mise en œuvre d'une campagne de vaccination volontaire s'adressant en priorité aux personnes fragiles, aux professionnels de santé et du secteur médico-social et aux actifs âgés de 40 et 65 ans qui doivent s'occuper de leurs enfants ou de parents âgés. Des mesures que le Conseil exécutif de Corse propose de mettre en débat afin que, dès lors qu'elles feraient l'objet d'un large consensus, elles soient validées au plus vite par l'État. Ou pas... ■ AN

QUALITÉ DE L'AIR

## Un nouvel indicateur

Avec la nouvelle année, un nouvel indice pour la qualité de l'air vient de faire son apparition. Depuis 1994, l'indice Atmo est utilisé au quotidien par les associations de surveillance agréées pour mesurer la qualité de l'air. Presque 27 ans plus tard, l'heure était donc venue de donner un coup de neuf à cet indice. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, plusieurs nouveautés ont donc fait évoluer ce dernier. Tout d'abord, il intègre désormais un nouveau polluant : les particules en suspension PM2,5. Des particules de l'ordre de 2,5 microns, alors que jusqu'à présent, l'indice de qualité de l'air ne mesurait que les particules de 10 microns, à savoir l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre. Par ailleurs, si son utilisation était jusqu'ici cantonnée aux agglomérations de plus de 100 000 habitants, l'indice Atmo permet désormais de fournir une prévision calculée à l'échelle de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) sur l'ensemble du territoire national. Enfin, autre révision notable, son échelle évolue elle-aussi et voit disparaître le niveau « très bon » tandis que le seuil « extrêmement mauvais » fait son apparition.

Plus précis, le nouvel indice Atmo aspire ainsi à mieux mesurer et qualifier le niveau de pollution atmosphérique et de permettre de facto à la population de pouvoir adapter ses activités en fonction de celui-ci. À noter que la Fédération des associations de surveillance de la qualité de l'air précise que si du fait « du changement de la méthode de calcul », « une augmentation du nombre de jours avec une qualité de l'air moyenne, dégradée, mauvaise ou très mauvaise » est à attendre, « cela ne résulte pas d'une dégradation de la qualité de l'air ». « Celle-ci tend à s'améliorer depuis vingt ans », insiste-t-elle. ■ MP

[Simulation] Passage au nouvel indice à Ajaccio (nombre de jours obtenus en 2019 par qualitatif avec l'ancien indice puis avec le nouvel indice)

Ancien indice		Nouvel indice	
Très bon	0	Bon	0
Très bon	1	Moyen	209
Bon	72	Dégradé	142
Bon	169	Mauvais	14
Moyen	102	Très mauvais	0
Médiocre	13	Extrêmement mauvais	0
Médiocre	5		
Mauvais	2		
Mauvais	0		
Très mauvais	0		

Les chiffres de la semaine

# 72 %

des Français estiment que le travail contribue à leur bonheur personnel et 91% voient une corrélation entre bien-être au travail et bonheur personnel, selon les résultats d'un sondage OpinionWay pour Microsoft publiés le 5 janvier 2021. Pour les 2025 sondés, le travail permet d'abord de développer : une sérénité financière (52%), de l'autonomie (43%), le sens de l'organisation et de la rigueur (39%), du lien social (36%) et un esprit d'équipe (32%).

Les chiffres de la semaine

# 75,66 %

de passagers maritimes (y compris les croisiéristes) en moins sur la Corse en novembre 2020 par rapport à novembre 2019 (source : Dreal et CCI de Corse). Dans le domaine de l'aérien, le nombre de passagers affichait en novembre 2020 une baisse de 69,68% par rapport au même mois de l'année précédente. En février 2020, les trafics passagers sur la Corse étaient en hausse par rapport à février 2019 avec +10,54% pour l'aérien et 22,38% pour le maritime.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

# 392

doses du vaccin Pfizer contre la Covid-19 administrées en Sardaigne au 4 janvier 2021, a indiqué l'agence de presse Ansa. L'île était avant-dernière au classement des régions italiennes pour la mise en œuvre de la vaccination. Cela dit, la région a réceptionné ses premières doses le 31 décembre et ne les a distribuées qu'à compter du 2 janvier. Au regard des 516 vaccinés français entre le 27 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier, est-ce vraiment un résultat si calamiteux ?

# QUAND LA VIE S'ORGANISE DEPUIS SON SALON



*Bien que les mesures de confinement mettent à rude épreuve le moral des Français, force est de constater qu'une multitude de services en ligne et à domicile permettent de réaliser un maximum des tâches du quotidien. Petit florilège.*



Il faut bien l'avouer, être confiné chez soi à l'ère du numérique et de l'e-commerce est tout de même bien plus simple qu'il y a trente ou quarante ans ! Certains geeks n'ont d'ailleurs pas attendu l'épidémie du coronavirus pour gérer l'essentiel de leur vie quotidienne depuis leur canapé. Si vous n'étiez pas encore adepte du concept, voici quelques bons plans pour franchir le cap.

### LE CONTACT EN SON ET EN IMAGE

À l'ère des réseaux sociaux et des tchats en ligne, garder le contact avec ses proches n'est pas un problème. Outre les appels téléphoniques, les systèmes de visio proposés gratuitement par des applications comme Skype, WhatsApp ou Messenger permettent d'ajouter l'image au son pour donner la sensation d'être encore plus proches. C'est en outre un bon moyen de joindre la famille et les amis qui résident à l'étranger sans se retrouver avec des factures de téléphone exorbitantes !

Les systèmes de téléconférence ont d'ailleurs été élargis à la sphère professionnelle et à plusieurs secteurs d'activité. Du médecin à l'agent immobilier, en passant par le service d'assistance de votre box internet, les webcams ont largement amélioré la mise en contact tant personnelle que professionnelle. Même en télétravail vous pouvez continuer à assister aux réunions avec vos collègues

grâce à des solutions en ligne dédiées aux entreprises comme Blue Jeans & Hangout, Zoom, Jitsi ou encore Teams.

### LE SHOPPING À DISTANCE

Plutôt que de faire la queue dans les supermarchés, vous pouvez récupérer vos courses à un drive ou vous faire livrer chez vous. Une kyrielle de plateformes internet spécialisées dans l'alimentaire, le bio, les fruits et légumes ou encore la parapharmacie vous fourniront sinon tout ce dont vous avez besoin. Après avoir connu une hausse de plus de 11% en 2019 et franchi le seuil des 100 milliards d'euros, le secteur de l'e-commerce a d'ailleurs vu ses ventes grimper en flèche avec l'épidémie du Covid-19.

Vous préférez les circuits courts ? Aucun souci ! On trouve aujourd'hui de plus en plus de sites web de primeurs régionaux qui livrent des paniers de produits locaux. Plusieurs applications mobiles vous proposent par ailleurs de réserver et payer en ligne les articles des magasins de proximité avant de les récupérer en boutique, sans file d'attente. C'est par exemple le cas des outils anti-gaspi comme Too Good to Go et Phenix, spécialisés dans les paniers d'invendus à prix cassés, mais aussi de la récente appli Rapidle qui propose une solution de click & collect et de livraison pour les petits commerces. ■ Julie POLIZZI

## La paperasse aussi en ligne

À l'ère de la dématérialisation des services administratifs, vous pouvez effectuer un certain nombre de démarches en ligne avant de vous rendre éventuellement sur place pour finaliser les demandes. Outre les sites des organismes sociaux comme CAF.fr et Ameli.fr, citons pêle-mêle les portails internet officiels qui peuvent vous aider :

- **Service-public.fr**

site d'information généraliste mis en place par l'État, il fourmille de renseignements et des services en ligne sur tous les domaines du quotidien.

- **Demarches.interieur.gouv.fr**

c'est la plateforme ad hoc pour toute question liée à vos documents d'identité ou l'immatriculation de votre véhicule.

- **Mesdroitssociaux.gouv.fr**

ce portail vous permet de connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre et vous indique comment les obtenir. ■ JP

## GOOGLE FAIT LE BILAN DE 2020

Photo CCO

**Comme tous les ans, Google dévoile les « Top Recherches » de l'année qui vient de s'achever, à savoir le classement des mots-clés les plus demandés. L'occasion de revenir sur un millésime 2020 qui restera dans les mémoires mais que l'on espère bien voir effacé par 2021**

Ponctuel comme un coucou quantique, Google publie, comme tous les ans, le classement des recherches les plus effectuées sur son moteur de recherche. Ces données, précieusement indexées et conservées par l'ogre de Mountain View à l'appétit insatiable, dressent un portrait-robot souvent drôle, parfois inquiétant, mais toujours pertinent des centres d'intérêt d'une planète de plus en plus connectée. Politique, santé, cinéma, sport, environnement, bricolage, jeux vidéo, série TV, people... rien n'échappe au robot omniscient de Google.

### **P, COMME PANGOLIN, PANDÉMIE OU PRÉSIDENT**

Cette année 2020 si particulière est marquée au fer rouge par la pandémie de coronavirus. Les requêtes Google n'échappent pas à cette triste fatalité. La Covid-19 est partout et les recherches la concernant de près ou de loin trustent les premières places du classement, peu importe l'endroit où l'on se trouve sur la planète.

Le plus marquant est que même dans les catégories où l'on n'attend pas le virus, son ombre plane quand même ! On retrouve ainsi en très bonne place toutes les recettes de baguettes maison ou de levain à faire soi-même, qui ont explosé lors du premier confinement. Les recettes de pizzas ont également eu la cote tandis que de nombreux internautes ont voulu apprendre à se couper les cheveux seuls ou à fabriquer leur propre gel hydroalcoolique. « *Comment faire son masque ?* », « *Comment faire son pain ?* » et « *Comment savoir si on a le coronavirus* » se hissent en tête des premières places des « *Comment ?* ». Parmi les grandes tendances, on retrouve également l'application Zoom, symbole d'une année ayant jonglé entre la distanciation, le télétravail et la dématérialisation.

L'autre fait mémorable au niveau mondial dans les jumelles de Google est l'incontournable élection américaine qui n'a pas été avare en péripéties et en personnages complexes. Donald Trump, bien sûr, mais aussi son rival victorieux Joe Biden, ainsi que sa colistière Kamala Harris, font partie des personnalités les plus scrutées du Net. Indéboulonnable, Kim Jong-un, le dictateur nord-coréen, trône toujours en bonne place, tandis que Boris Johnson, l'homme du Brexit, fait son entrée dans le classement des figures marquantes de l'année. En France, enfin, le scandale sur fond d'intrigue politique qui a entaché la réputation de Benjamin Griveaux, le candidat LREM à la mairie de Paris, a, lui aussi, été l'un des faits politiques les plus notables de l'année.

### **LA CULTURE MALMENÉE**

En dehors du monde politique, Cyril Lignac s'est fait remarquer pour avoir accompagné les familles durant les confinements grâce à son implication sur les réseaux sociaux et ses émissions de télévision. Ses recettes conviviales et sa bonne humeur communicative ont fait de lui la grande star de l'internet français en 2020.

Pour des raisons plus sombres, le rappeur Sadek, mis en cause dans une affaire d'agression, a aussi fait trembler la Toile. Aucun des artistes qui forment le haut du classement « *Chanteurs/chanteuses/musiciens* », à savoir Wejdene, Sadek, Camélia Jordana, Freeze Corleone ou encore Moha La Squale, ne doit d'ailleurs sa place qu'à son seul talent.

Côté chansons, *Bande organisée*, *Djomb*, *Lettre à une femme* et *Les Mots bleus* rappelant la disparition de Christophe, sont les titres les plus écoutés en 2020. *Tenet* et *1917* dominent le classement cinéma, tandis qu'Ici tout commence et Koh Lanta règnent sur le petit écran. Une autre disparition marquante a laissé son empreinte sur l'année sportive, celle du basketteur Kobe Bryant. À l'inverse, Roland Garros, le Tour de France et la finale de la Ligue des Champions de football entre le PSG et le Bayern Munich ont fait vibrer les Français lors des rares occasions où ils ont pu se réjouir durant ces sinistres mois. ■ APR



Les lieux de culture ont été implicitement consacrés «moins essentiel que ça, tu meurs!» Nous continuons donc de nous efforcer de proposer de quoi patienter jusqu'à leur réouverture, prévue le jour où les gallinacés devront s'inquiéter de trouver un dentiste.

### Extension du domaine public

Si l'intégrité du domaine public maritime rend soucieux, non sans raison, nombre d'entre nous, en matière de propriété intellectuelle en revanche, le domaine public ne cesse de s'étendre régulièrement. Ainsi, Gallica, bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France et de ses partenaires, a-t-elle annoncé le 6 janvier l'entrée dans le domaine public de près de 200 auteurs et autrices dont les œuvres ont été numérisées dans Gallica. Et avec eux leurs romans, essais, poésies, reportages, récits ou œuvres graphiques et photographiques numérisés dans Gallica. C'est par exemple l'occasion de faire connaissance avec Andrée Viollis, grand reporter qui fut en son temps aussi célèbre qu'Albert Londres et qui ne lui cédait en rien pour ce qui est de la repartie cinglante et de l'obstination à porter la plume dans les plaies du monde. Première femme à siéger, dès 1924, à la tête du Syndicat des journalistes, elle enquêta en URSS en 1927, couvrit la guerre civile afghane en 1929 puis la révolte indienne en 1930, et le conflit sino-japonais en 1932. Puis, au côté des intellectuels antifascistes, elle prit fait et cause pour la République espagnole et contre la colonisation française. Outre un recueil de correspondances avec Apollinaire et un ensemble de lettres autographes, dix de ses ouvrages disponibles en accès gratuit: des recueils de ses reportages, mais également son premier roman, *Criquet*, œuvre féministe qui, nous promet Gallica «surprendra les lecteurs d'aujourd'hui par l'acuité avec laquelle y sont décryptés les rapports de genre». Les fans de Marcel Proust seront peut-être également curieux d'accéder à des textes de Liane de Pougy qui fut l'une des reines du «demi-monde» de la Belle Époque et dont l'auteur de *À la recherche du temps perdu* s'est inspiré pour créer le personnage d'Odette de Crécy. Également disponible désormais, *Songs of a pagan*, recueil de photographies et de poèmes de la photographe américaine Anne Brigman qui, entre la fin des années 1900 et les années 1920, était spécialisée dans les photos de nus féminins, mis en scène dans des paysages naturels. Ceux qui aspirent à voyager pourront jeter leur dévolu sur *Aventures au Mato Grosso* et *Aventures en Guyane*, deux récits de l'explorateur Raymond Maufrais qui, après avoir pris part aux combats de la Libération, partit en expédition au Brésil et disparut trois ans plus tard en Guyane, à l'âge de 23 ans. ■ EM

Savoir + : [gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr)



### Black stories

«À l'enterrement de sa mère, une jeune fille rencontre un jeune homme qu'elle ne connaissait pas et en tombe éperdument amoureuse. Mais elle le perd de vue avant d'avoir pu lui demander son nom ou son numéro de téléphone. Quelques jours plus tard, la jeune fille tue sa propre sœur en s'arrangeant pour que cette mort semble accidentelle. Pourquoi?» Une énigme qui fait partie des classiques et dont, paraît-il, seul un psychopathe est en mesure de trouver la réponse. Ou du moins de la trouver du premier coup, sans hésitation ni tâtonnement. Car à force de questions, même a priori farfelues, en envisageant les choses sous un angle radicalement différent de son propre système de raisonnement ou de son propre système moral, à peu près n'importe qui peut, à la longue, mettre le doigt sur l'abominable vérité: la jeune fille espère que le bel inconnu viendra à l'enterrement de sa sœur comme il est venu à celui de sa mère.. C'est justement le propos de *Black stories*, édité pour la première fois il y a une douzaine d'années: inviter à penser différemment pour tenter de résoudre des énigmes pour le moins lugubres et retracer l'histoire, parfois très simple, parfois assez alambiquée, qui se cache derrière un énoncé succinct. Par exemple: «Une femme meurt parce qu'elle est restée trop longtemps au téléphone».

Un jeu de devinettes «pour public averti seulement», constitué de 50 fiches (au recto l'énigme et un dessin, au verso, la solution) qui peut impliquer entre 2 et 25 personnes, dont un maître de l'énigme auquel les autres joueurs vont poser des questions, en n'hésitant surtout pas à sortir des clous, déborder de leur cadre habituel de pensée. Ils devront aussi formuler soigneusement leurs questions car le maître de l'énigme ne doit en principe répondre que par «oui» ou par «non», sauf si les joueurs s'enlisent vraiment, auquel cas il peut suggérer de nouvelles pistes de questions ou proposer de s'assurer que le dessin au recto de la carte ne recèle pas un indice. Hormis lorsque la partie n'implique qu'un maître de l'énigme et une autre personne, *Black stories* est un jeu collaboratif; chaque question et sa réponse, chaque hypothèse formulée vont nourrir la réflexion des autres joueurs. Il peut arriver, selon le concepteur du jeu, Holger Bösch, que des joueurs parviennent à trouver une solution alternative plausible à celle de l'énigme proposée. Pour autant, la seule bonne réponse possible est celle qui figure au dos de la carte. L'inconvénient du jeu est qu'une fois les 50 fiches explorées par un même groupe de joueurs, ceux-ci ne peuvent plus rejouer. Son avantage, à l'heure actuelle, alors que couvre-feu et invitations à limiter les réunions avec des personnes extérieures au foyer rendent plus difficile la pratique des jeux de cartes classiques ou des jeux de plateau, est d'être bien adapté à des apéros en visio. Pour continuer malgré tout à tuer le temps entre amis, en attendant des jours meilleurs. ■ EM



# CARNETS DE BORD

## MACRON TRÉPIGNE, BARNIER REVIENT ET TRUMP S'EN VA

par Béatrice HOUCARD



**O**n peut toujours retenir la plume et tenter de ne pas hurler avec les loups dès les premiers jours de l'année. Mais l'exercice est difficile, tant les raisons se multiplient de piquer une saine colère. Piquer? Par les temps qui courent, c'est un terme sensible. Il semblerait que l'on ne pique pas assez en France. Pas autant qu'en Allemagne, en Italie ou au Royaume-Uni qui ont pris une longueur d'avance, et même plusieurs, dans la campagne vaccinale contre le Covid-19.

La France est en retard, c'est vrai. Mais peut-on vraiment s'en étonner? La lenteur était inscrite dans la stratégie choisie: vacciner d'abord les pensionnaires des Ehpad après des procédures typiquement françaises, c'est-à-dire lentes et compliquées: une consultation pré-vaccinale auprès du médecin traitant, un consentement écrit et un délai de cinq jours entre celui-ci et la fameuse piqûre. Les lenteurs de l'administration étant ce qu'elles sont, le résultat ne pouvait être autre.

Depuis le 5 janvier, une amélioration est sensible avec la vaccination des personnels soignants âgés de plus de 50 ans. Mais l'impression générale reste désastreuse. Et qui appuie sur la plaie pour la rendre encore plus douloureuse? Emmanuel Macron lui-même! Sous le titre «*La colère de Macron*», le 3 janvier, le *Journal du Dimanche* donne la parole aux habitués «proches» anonymes, qui ont entendu la colère du chef de l'État. Florilège: «*Nous sommes sur un rythme de promenade en famille, et ce n'est à la hauteur ni du moment, ni des Français*»; «*moi, je fais la guerre le matin, le midi, le soir et la nuit. J'attends de tous le même engagement*»; «*ça ne va pas, ça doit changer vite et fort et ça va changer vite et fort*».

Depuis qu'on a appris dans l'excellent livre de Corinne Lhaïk, *Président cambrioleur* (Éditions Fayard), que le président de la République nourrit lui-même quelques échos de la page 2 du *Canard Enchaîné*, on s'interroge: n'est-ce pas lui qui met en scène sa propre colère? Ne serait-ce pas le président qui se cache derrière tous ces mystérieux témoins de phrases tellement précises et bien ciselées qu'on les soupçonne de les avoir prises en notes, comme jadis Alain Peyrefitte sortant du bureau du général de Gaulle?

Étrange communication, tout de même: en laissant filtrer qu'il a

piqué une colère contre le gouvernement et l'administration, Emmanuel Macron affiche rien moins que sa propre incurie. Car qui, depuis un an, affirme que le pays est en guerre? Dans un pays où le président est élu au suffrage universel, un pays à l'organisation désespérément verticale (où l'on interdit aux présidents de région de s'équiper en super-congélateurs...) et dont le chef de l'État et chef des armées se mêle trop souvent de tout, comment imaginer une mauvaise surprise présidentielle devant les ratés de la vaccination? Si le chef de guerre lui-même n'est pas capable de se faire obéir, c'est qu'il y a un sérieux problème au plus haut sommet de l'État.

Au-delà des ratés de la vaccination, il y a pire. À sembler hésiter, tergiverser, à éviter de lancer, comme les pays voisins, une grande campagne d'information sur la vaccination, les dirigeants français laissent entrevoir un soupçon: celui de ne pas croire vraiment à la vaccination, ou de vouloir donner des gages aux nombreux «anti-vax» du pays. Ne parlons même pas du comité de 35 citoyens qui doit être tiré au sort et entrer en fonctions le 16 janvier pour dire pendant plusieurs mois ce qu'il pense de tout cela, alors que le Parlement n'a été ni consulté ni invité à voter sur le sujet...

Membre du conseil scientifique de la Fondation politique (Fondapol), l'essayiste Erwan Le Noan tire de cet épisode, dans le quotidien *L'Opinion*, des enseignements douloureux: «*L'État se présente tel qu'il a progressivement sombré: obèse mais impuissant, impuissant car obèse. Il n'a rien d'un stratège, c'est un troufion trop lourdement harnaché, qui court péniblement après la bataille, dirigé par une pléthore d'officiers jamais frottés au terrain, sûrs de leurs certitudes et trop fiers pour s'interroger sur les raisons de leur déroute, investissant dans l'arbitraire ce qu'ils ont perdu d'aptitude à concevoir le combat.*»

### LE REVENANT

C'est un Français, Michel Barnier, qui a mené au nom de la Commission européenne toute la négociation (avec finalement un accord le 24 décembre) menant au Brexit. Il n'en fallait pas plus, en ces temps de pénurie au rayon «responsables politiques», pour que certains se plaisent à inventer à Michel Barnier ce qu'il est

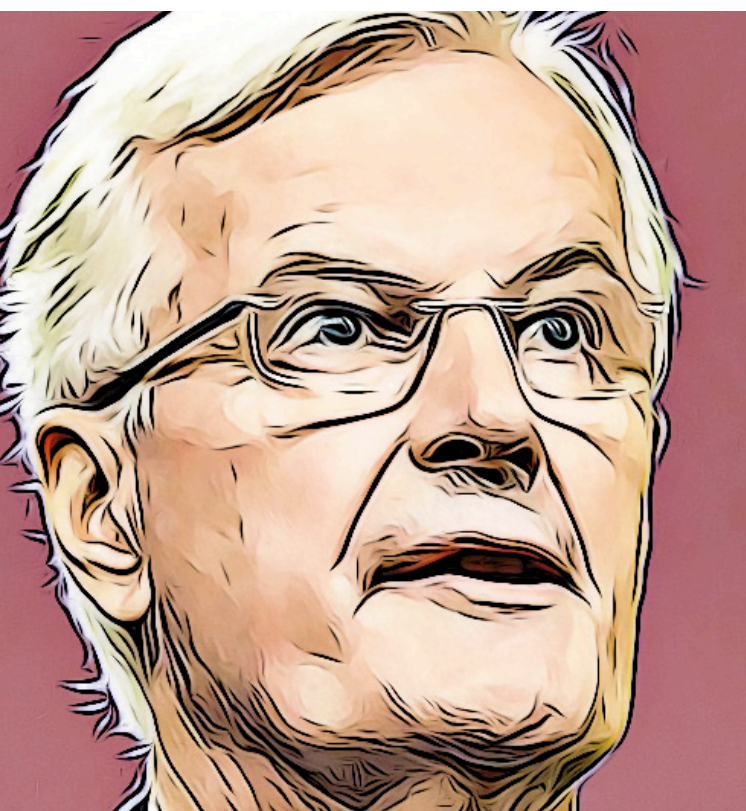


Illustration d'après photos DR. Phr Trump: Bruno Figueiredo • Unsplash

convenu d'appeler un « destin national ». L'intéressé lui-même a pu jeter le trouble en affirmant qu'il veut « retrouver les Français ». En effet, a-t-il déclaré, « la France me manque depuis quatre ans et demi et donc je vais maintenant consacrer à mon pays toute mon énergie [...] Je verrai bien où je peux être utile [...] Je vais essayer d'apporter ma pierre, dans ma famille politique qui a aussi besoin d'être reconstruite, au débat politique français ».

Le Brexit, affirme *Le Monde*, c'est « la consécration du montagnard », allusion aux origines savoyardes de Michel Barnier. Le quotidien écrit : « Il ne faut pas s'y tromper, M. Barnier est ambitieux, et il croit en lui. D'ailleurs, lorsqu'au printemps Emmanuel Macron cherchait à remplacer Édouard Philippe, le gaulliste s'est imaginé à Matignon. » Il paraît même que l'intéressé y aurait cru. Michel Barnier, qui fête ses 70 ans ce 9 janvier, incarne davantage l'expérience que la nouveauté : en 1978, à 27 ans, il fut le benjamin de l'Assemblée Nationale alors qu'Emmanuel Macron n'avait que trois mois. Il a ensuite été le plus jeune président de Conseil général de France, en Savoie bien sûr, co-organisateur des Jeux Olympiques d'Albertville en 1992, remarqué par François Mitterrand, promu au RPR, longtemps député puis sénateur puis député européen, plusieurs fois ministre [de l'Environnement, des Affaires européennes, des Affaires étrangères, de l'Agriculture et de l'Alimentation] entre 1993 et 2009, deux fois commissaire européen, chargé de la politique régionale puis du marché intérieur, avant de devenir en 2016 le grand patron de la négociation sur le Brexit. Alors qu'on l'imaginait plutôt proche d'Emmanuel Macron, Michel Barnier annonce la couleur : il réintègre sa famille politique, chez Les Républicains, qui tentent actuellement de démêler une histoire de primaire rebaptisée « départage » entre des seconds couteaux, faute de leader naturel depuis que François Baroin (mais était-il vraiment un leader ?) a jeté l'éponge et que Xavier Bertrand et Valérie Pécresse ont pris leurs distances, au moins provisoirement.

Michel Barnier aurait pu être un meneur dans un régime parlementaire. Peut-on pour autant faire de lui un potentiel candidat à l'élection présidentielle, qui exige du charisme, un peu de flamboyance et beaucoup de culot quand il affiche surtout du sérieux et, disons,

une certaine transparence ? Les amateurs de politique-fiction notent qu'il n'a jamais perdu une seule élection. On n'imagine pas pour autant Michel Barnier dans cette galère mais, comme toujours lors de l'élection présidentielle, on peut se tromper.

### DONALD TRUMP OSE TOUT, C'EST MÊME À ÇA QU'ON LE RECONNAÎT

On n'est jamais déçu avec Donald Trump, dont le comportement semble de plus en plus relever de la psychiatrie davantage que de l'analyse politique.

La Cour suprême des Etats-Unis, qui compte six membres conservateurs sur neuf, lui a donné tort, comme la totalité des tribunaux qui ont été saisis pour de soi-disant fraudes électorales. Au Congrès, appelé à certifier le 6 janvier l'élection de Joe Biden, le parti républicain lui-même lâche majoritairement le président sortant. Même si Trump promettait une « surprise » de dernière minute, la réalité est là : 306 électeurs ont choisi le démocrate Biden contre 232 qui ont préféré le républicain Trump. Au total, Joe Biden a recueilli plus de sept millions de voix que son adversaire. C'est bien lui qui entrera à la Maison Blanche le 20 janvier. Qu'inventera ce jour-là Donald Trump pour se distinguer ? Mystère. Certains croient savoir qu'il pourrait prendre un avion et partir...

Début janvier, dans un appel au secrétaire de l'Etat de Géorgie, il a cherché [la conversation téléphonique enregistrée et diffusée par le Washington Post fait foi] à faire déplacer des voix pour modifier le résultat de cet Etat où il a été distancé de 11779 voix. Posément, malgré un ton présidentiel qui oscillait entre conseil et menace, le secrétaire d'Etat, Brad Raffensperger, lui-même membre du Parti républicain, a balayé tous les arguments et tous les chiffres de Trump, même quand celui-ci a affirmé que plus de 5000 morts avaient voté en Géorgie. « Non, c'est deux », répond le secrétaire d'Etat.

Pour qualifier la démarche de dernière minute de Donald Trump, la future vice-présidente Kamala Harris a parlé d'« abus de pouvoir ». Elle a aussi évoqué « la voix du désespoir ». La psychiatrie plus que la politique, disait-on. Comme pour les vaccins, on aurait envie de rire si ce n'était pas aussi grave. ■

# Avec la Collectivité de Corse, soutenons le commerce de proximité



*Pè a salvezza di i nostri cummerci.*

**Campu è  
compru in  
CORSICA**

